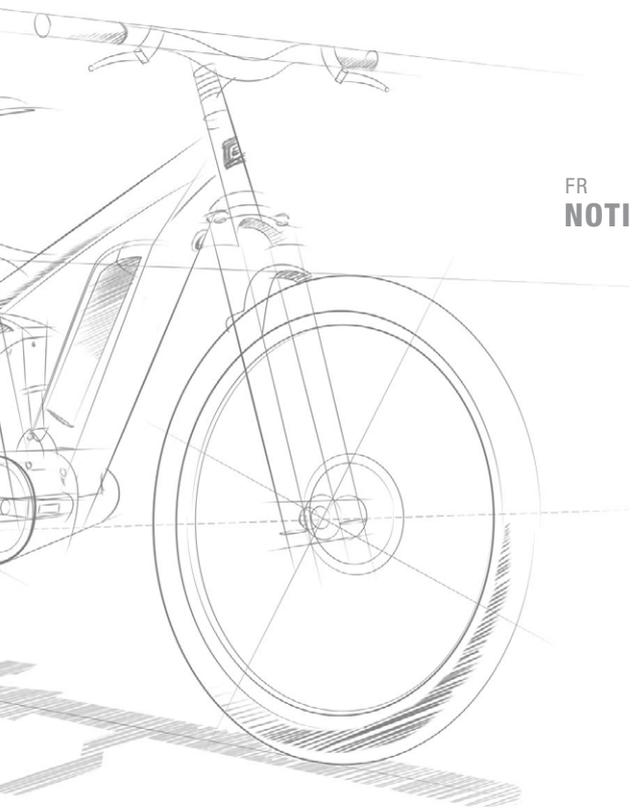


FISCHER

die fahrradmarke

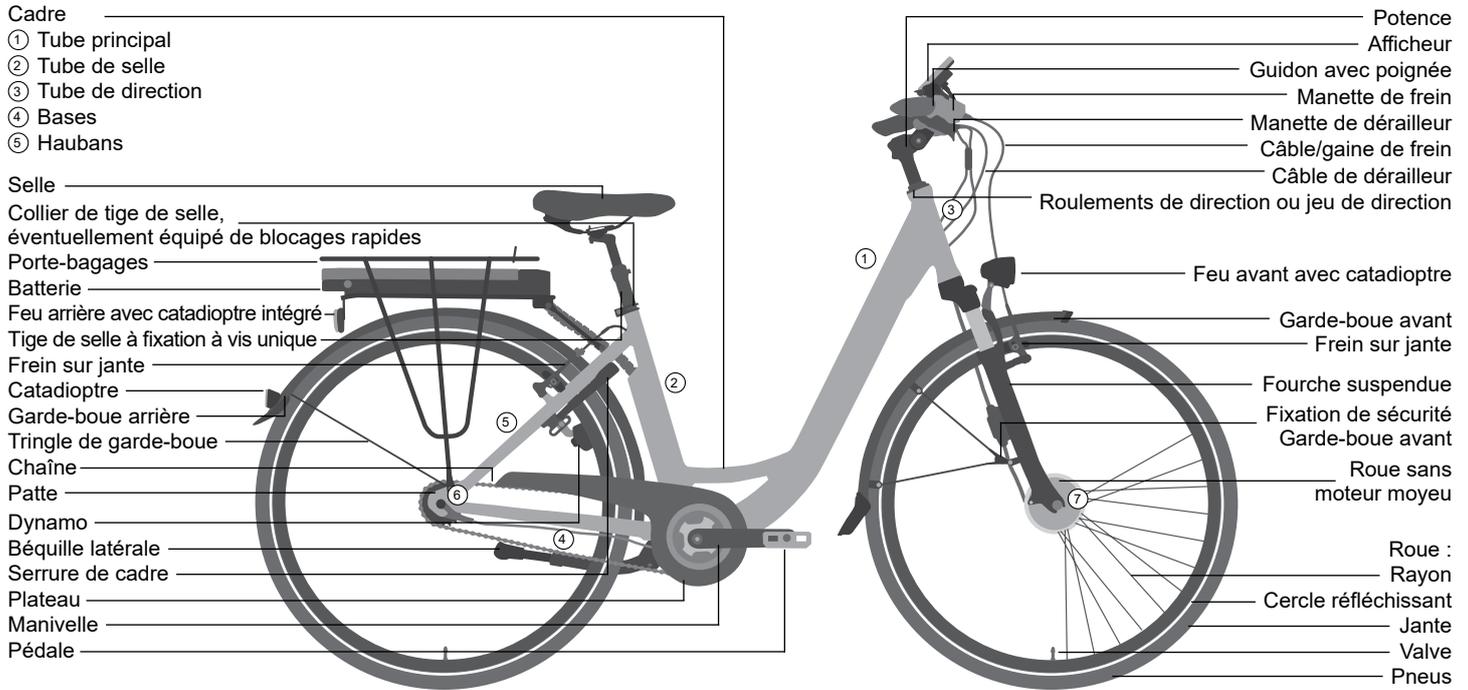


FR

NOTICE D'UTILISATION ORIGINALE POUR VÉLOS À ASSISTANCE FISCHER ÉLECTRIQUE

**NOTICE D'UTILISATION ORIGINALE POUR VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE 2020
VÉLO DE VILLE ÉLECTRIQUE / VTC ÉLECTRIQUE / VTT ÉLECTRIQUE**

Composants du VAE

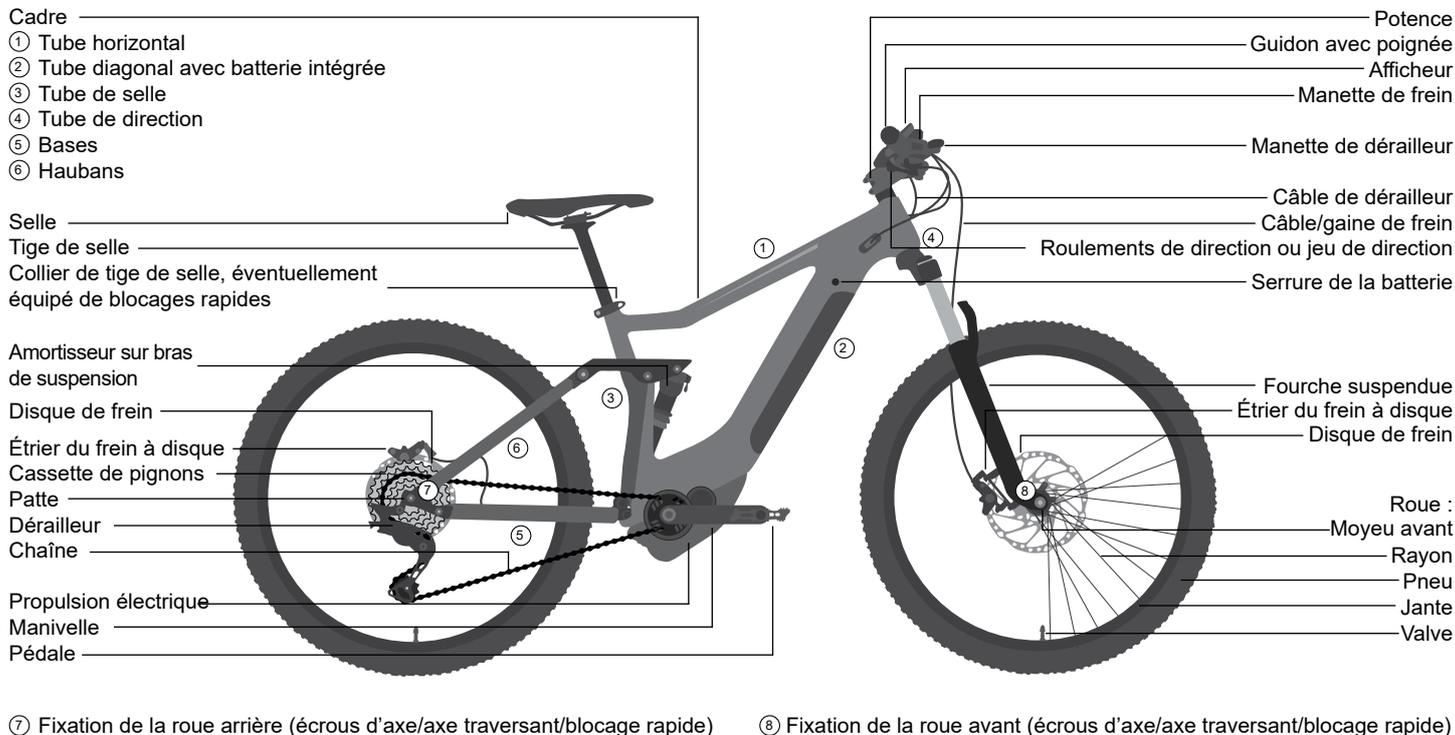


⑥ Fixation de la roue arrière (écrous d'axe/axe traversant/blocage rapide)

⑦ Fixation de la roue avant (écrous d'axe/axe traversant/blocage rapide)

La couverture est illustrée de modèles de VAE. Le VAE que vous avez acheté peut présenter un aspect différent. La présente notice décrit des VAE des types suivants : Vélos de ville/tout chemin et VTT. La présente notice d'utilisation ne vaut que pour un VAE d'un des types précisés sur la couverture et avec lequel elle a été remise.

Composants du VAE-VTT



La couverture est illustrée de modèles de VAE. Le VAE que vous avez acheté peut présenter un aspect différent. La présente notice décrit des VAE des types suivants : Vélos de ville/tout chemin et VTT. La présente notice d'utilisation ne vaut que pour un VAE d'un des types précisés sur la couverture et avec lequel elle a été remise.

Sommaire

Composants du VAE	1	Les enfants et le vélo	22	Transport	43
Composants du VAE tout chemin	2	Les enfants et le VAE	22	Pièces de rechange du VAE	44
Sommaire	4	Transport d'enfant/Remorques pour enfant	22	Interdiction de tuning	46
Avant-propos	5	Cadre	23	Garanties légales	46
Consignes de sécurité	6	Suspension	24	Garanties supplémentaires	47
Électricité et électronique	7	Cadres suspendus et amortisseurs	24	Respect de l'environnement	48
Processus de charge	8	Entretien et réparation	25	Les prestations Fischer	48
Chargeur	8	Chaîne	26	Mentions légales	49
Entretien	8	Roues	27	Révisions périodiques	50
Usure et garantie	8	Jantes / pneus	28	Documentation remise	51
Avant la première utilisation	9	Pneus et pression des pneus	28	Identification du véhicule	53
Avant chaque utilisation	10	Réparation des crevaisons (pneus clas- siques)	29	Déclaration CE/UE	54
Lorsque l'on a fait une chute	11	Freins	31	Fiche de réparation et de réclamation	55
Utilisation conforme	13	Changement de vitesse	34		
Type 1 : VAE tout chemin	13	Programme d'entretien	36		
Type 2 : VAE de ville et de randonnée	14	Lubrification	38		
Type 3 : VAE tout-terrain	14	Vis et boulons	39		
Réglages individuels	15	Accessoires non montés	39		
Utilisation des blocages rapides et des axes traversants	15	Porte-bagages non montés	39		
Axes traversants	16	Cornes de guidon	40		
Montage des pédales	17	Accessoires montés	40		
Réglage de la selle	17	Éclairage	40		
Réglage de l'inclinaison de la selle	18	Garde-boue	41		
Réglage du guidon / de la potence	19	Porte-bagage	41		
Speedlifter Twist	20	Porte-bagage avant	42		
Réglage des manettes de frein	20	Utilisation avec remorque	42		
Freins à rétro pédalage	21				

Avant-propos

Chère cliente, cher client,

Nous voudrions pour commencer vous communiquer quelques informations importantes concernant votre nouveau VAE. Il s'agit de vous permettre de mieux en comprendre la mécanique et de prévenir les risques.

Nous vous recommandons de lire soigneusement cette notice et de la conserver en lieu sûr.

Votre VAE peut vous être livré plus ou moins complètement monté.

Pour pouvoir l'utiliser en toute sécurité, il faut d'abord procéder à toutes les opérations de montage et de réglage. Pour cela on utilisera la notice de montage jointe. Pour toutes opérations importantes et pour celles concernant la sécurité, consultez notre service technique téléphonique et confiez-les à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer.

On suppose que les utilisateurs de ce VAE disposent déjà des connaissances de base leur permettant d'utiliser un vélo/VAE.

Toutes les personnes qui

- utilisent,
- réparent ou entretiennent,
- nettoient,
- ou éliminent ce VAE,

doivent avoir lu et compris le contenu et la signification de l'ensemble de la présente notice d'utilisation. Si vous avez d'autres questions ou s'il y a quelque chose que vous n'avez pas bien compris, n'hésitez pas à consulter notre assistance technique téléphonique.

La présente notice est entièrement consacrée à la façon dont se présente votre VAE, à sa mécanique et à son entretien. Nous vous recom-

mandons de la lire soigneusement. Beaucoup de ces informations sont importantes pour la sécurité. Le fait de les négliger peut être source d'accidents graves et de dommages coûteux.

Un VAE moderne étant un objet technique complexe, nous n'abordons que les points les plus importants.

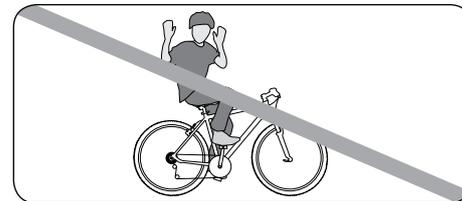
Cette notice n'est évidemment valable que pour le VAE avec lequel elle a été fournie.

Certains détails techniques spécifiques sont expliqués dans les notices jointes des fabricants des accessoires montés sur le VAE. Si quelque chose ne vous paraît pas clair, n'hésitez pas à consulter notre assistance technique téléphonique.

Avant de rouler sur la voie publique, renseignez-vous sur la réglementation en vigueur dans le pays d'utilisation.

Pour commencer, quelques indications concernant le cycliste lui-même :

- Il faut toujours porter un casque adapté à l'utilisation d'un VAE et bien ajusté, et l'utiliser pour chaque trajet!
- Respectez les conseils pour le port du casque donnés dans la notice du fabricant.
- Portez toujours des vêtements de couleur claire ou des vêtements de sport munis d'éléments réfléchissants : il faut toujours être VU LE MIEUX POSSIBLE.
- Le port de pantalons serrés est obligatoire ; utiliser des pinces de cycliste le cas échéant. Vos chaussures devraient posséder des semelles antidérapantes et rigides.
- Ne lâchez jamais le guidon !



Même si vous avez déjà de l'expérience dans l'utilisation de VAE, il est impératif de lire préalablement le chapitre « Avant la première utilisation » et d'effectuer les contrôles importants mentionnés dans le chapitre « Avant chaque utilisation » !

Il faut bien tenir compte qu'avec votre VAE, en tant que cycliste usager de la route, vous êtes particulièrement exposé.

Protégez-vous et protégez les autres en adoptant un comportement routier responsable et soucieux de la sécurité.

Indications destinées aux parents et aux chargés d'éducation :

En tant que personne chargée d'éducation, vous êtes responsable de ce que fait votre enfant et de sa sécurité. Cette responsabilité s'étend à l'état du VAE et à son adaptation au cycliste.

Il faut aussi vous assurer de ce que l'enfant a appris à se servir en toute sécurité de ce VAE. Assurez-vous qu'il ait appris à se servir de son VAE en toute sécurité et responsabilité dans l'environnement où il va l'utiliser.

Consignes de sécurité

Il y a lieu de lire soigneusement tous les avertissements et toutes les indications que donne la présente notice d'utilisation avant de se servir de ce VAE. Conservez toujours la notice d'utilisation à proximité de votre VAE pour l'avoir toujours sous la main.

Avant d'utiliser votre VAE, n'oubliez pas de lire les sections « Avant la première utilisation » et « Avant chaque utilisation ».

Et lorsque vous donnez ou revendez votre VAE à quelqu'un d'autre, remettez-lui aussi la notice d'utilisation.

Cette notice donne cinq sortes d'indications différentes : il y a des informations importantes concernant votre nouveau VAE et son utilisation, des informations sur les risques de dommages matériels et les risques pour l'environnement, et des informations sur les risques de chute et de dommages, dommages corporels inclus. La quatrième indication donne le couple de serrage à respecter pour qu'une pièce ne se détache pas ni ne casse. La cinquième indication rappelle la nécessité d'étudier à fond les notices de montage et d'utilisation fournies.

Ces icônes signalent un danger qu'on peut courir dans certaines circonstances.

Les explications sur les risques encourus sont données dans des cartouches à fond gris.

Les quatre catégories d'indications que donne la notice :



N.B.

Cette icône donne des informations sur l'utilisation du produit ou bien sur la partie de la notice d'utilisation à laquelle il faut se référer.



Attention

Cette icône signale un comportement fautif pouvant provoquer des dommages matériels et des dommages à l'environnement.



Danger

Cette icône signale un danger potentiel pour votre santé et votre vie faute d'un bon respect des conseils donnés ou faute de la prise des précautions nécessaires.



Assemblage important

Ici il faut bloquer la vis ou le boulon à un couple de serrage bien précis. La valeur du couple de serrage se trouve sur la pièce elle-même ; si ce n'est pas le cas, consultez le tableau de la page 39. Pour bien respecter le couple de serrage prescrit, il faut utiliser une clé dynamométrique. Si vous n'en disposez pas, confiez ce travail à un spécialiste ou un technicien du service après-vente Fischer ! Les pièces qui ne sont pas bloquées à la valeur de couple prescrite peuvent se détacher ou casser ! Cela peut avoir pour conséquence des chutes graves !



Notice d'utilisation

Il y a lieu de lire l'ensemble des notices fournies avec le vélo. En cas de doute concernant tout point de la présente notice, n'hésitez pas à utiliser notre assistance technique téléphonique.

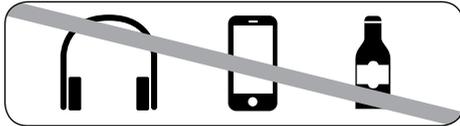
Lorsque l'on reprend son VAE, même après un très court moment, il est conseillé de vérifier que personne n'a trafiqué les blocages rapides en son absence. Vérifiez régulièrement le bon serrage des vis et boulons et la bonne fixation des pièces.

La présente notice d'utilisation part du principe que vous savez faire du vélo/VAE. Elle n'est pas destinée à vous apprendre à en faire. Elle n'ambitionne pas non plus de vous apprendre à monter ou à réparer votre VAE.

Électricité et électronique

Toujours avoir pleinement conscience de ce qu'il est dangereux de rouler à VAE, En tant qu'utilisateur ou utilisatrice on est particulièrement à risque. Ne jamais oublier que l'on n'est pas protégé comme dans une voiture. Il n'y a ni airbag ni carrosserie. Ce qui n'empêche pas que l'on est plus rapide et qu'on se déplace dans d'autres espaces qu'un piéton. C'est pourquoi il faut toujours faire extrêmement attention aux autres usagers de la route.

Ne jamais rouler avec le VAE avec des écouteurs ni en téléphonant. Ne jamais rouler sans être sûr de pouvoir parfaitement maîtriser son véhicule. Cela vaut tout particulièrement lorsque l'on a pris des médicaments ou consommé de l'alcool ou d'autres drogues.



- Il faut adapter sa conduite lorsque la chaussée est mouillée ou glissante. Il faut rouler plus lentement et freiner avec prudence et avec anticipation dans la mesure où les distances de freinage rallongent beaucoup.
- Il faut adapter sa vitesse au terrain et à ses capacités.



Votre VAE est livré avec la notice du fabricant de l'équipement électrique. Vous trouverez dans cette notice ses caractéristiques techniques et des informations sur son utilisation et son entretien, ainsi que sur le site Internet du fabricant.



Votre VAE est doté d'une assistance électrique très performante. Un entretien régulier est nécessaire pour une utilisation correcte et sans danger. Cet entretien est à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. La batterie est à retirer immédiatement en cas de dommages causés aux circuits électriques, ou bien si des éléments sous tension sont exposés (après une chute ou un accident par exemple). En cas de réparation, mais aussi si vous avez des questions ou s'il y a un problème, ou si vous constatez un défaut, ne manquez pas de consulter notre assistance technique téléphonique. Des interventions intempestives peuvent provoquer des accidents ou des dommages matériels graves.



Il ne faut pas laisser des enfants se servir du VAE seuls et sans leur avoir montré comment s'en servir au préalable ! Il faut bien leur expliquer les risques d'utilisation d'appareils électriques.



Attention : avec un VAE, on roule nettement plus vite qu'avec un vélo sans assistance. Et que cela n'est pas forcément perçu par les autres usagers de la route. Le VAE est à utiliser exclusivement pour un usage conforme à sa destination. En cas de doutes sur l'utilisation qui peut être faite de votre VAE, consultez notre service technique téléphonique.



Un VAE est un objet technique sophistiqué ! Pour intervenir dessus, il faut un savoir-faire, de l'expérience et des outils spéciaux. N'intervenez pas vous-même sur votre VAE ! Pour toutes questions en matière de réparations, d'entretien et de remise en état de votre VAE, n'hésitez pas à faire appel à notre service technique téléphonique!

Votre VAE peut être doté d'une « assistance à la pousse » qui fait avancer le VAE jusqu'à 6 km/h sans pédaler.



L'assistance à la pousse est conçue pour aider à monter de fortes pentes de type rampe à la sortie d'un garage souterrain ou d'un passage souterrain. Elle ne doit pas s'utiliser en pédalant.



Les deux roues doivent toujours rester en contact avec le sol lorsqu'on utilise l'assistance à la pousse, faute de quoi on court le risque de graves dommages corporels.

Processus de charge



Il ne faut jamais recharger la batterie en la laissant sans surveillance ou en s'absentant.

Certains modèles permettent la recharge de la batterie lorsqu'ils sont en place sur le VAE. Pour plus de précisions, se reporter à la notice d'utilisation du fabricant jointe.

Chargeur

- N'utilisez que le chargeur d'origine recommandé par le fabricant.
- Il ne faut utiliser le chargeur que dans des locaux secs et ne pas le couvrir en cours de charge. Il y a sinon un risque de court-circuit, voire d'incendie.
- Il faut toujours débrancher le chargeur avant de le nettoyer.
- Il faut prendre connaissance des indications portées sur le chargeur avant de commencer à charger la batterie.



Attention, en cas de changement de température brusque du froid au chaud, il peut se former de la condensation à l'intérieur de la batterie. Cela peut être évité en gardant la batterie là où on la recharge. N'utiliser pour la recharge que le chargeur fourni avec la batterie ou un chargeur conçu pour elle, faute de quoi on court un risque d'incendie.

Entretien



Avant toute intervention, quelle qu'elle soit, sur votre VAE, il y a lieu de couper le système électrique et de retirer la batterie.

- Le nettoyage et l'entretien de pièces sous tension dont on a retiré la protection ne doivent être effectués que par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer!
- Les pièces de votre VAE ne doivent être remplacées que par des pièces d'origine, ou par des pièces autorisées par le fabricant. Sinon le droit à la garantie peut ne pas s'appliquer.
- Avant de nettoyer votre VAE, retirez la batterie.
- Si vous nettoyez la batterie, veillez à ne pas toucher de contacts, avec le risque de courts-circuits éventuels. S'ils devaient être sous tension, vous pourriez vous blesser et endommager la batterie.

- Un nettoyage à haute pression peut endommager l'installation électrique. La forte pression peut faire s'infiltrer le liquide même dans des pièces protégées par des joints, et les endommager.
- Il faut éviter d'endommager les câbles et les pièces électriques. Si cela a été le cas, il faut cesser d'utiliser le VAE jusqu'à ce qu'il ait été contrôlé par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer !

Usure et garantie

Il est à noter que certains éléments d'un VAE s'usent plus vite que ceux d'une bicyclette sans assistance électrique ; cela en raison d'un poids supérieur et d'une vitesse généralement plus rapide du fait de l'assistance. Cette usure plus rapide ne constitue pas un vice et n'est pas couverte par la garantie.

Les pièces le plus concernées sont :

- Pneumatiques ;
- Garnitures de frein
- Composants de la transmission
- Rayons

La batterie est soumise au vieillissement et elle est de ce fait une pièce d'usure. Il est à noter que l'autonomie que procure la batterie se réduit en fonction de l'âge et de l'utilisation. Il faut en tenir compte dans ses trajets, et éventuellement la remplacer par une neuve. Pour tous renseignements sur l'échange/le remplacement de la batterie, consultez notre service technique téléphonique.

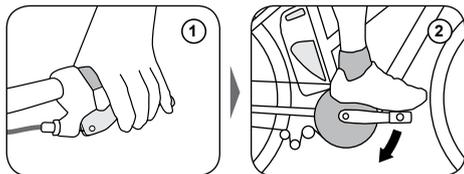
Avant la première utilisation



Essayez d'abord votre VAE dans un endroit peu fréquenté avant de vous lancer sur la voie publique !

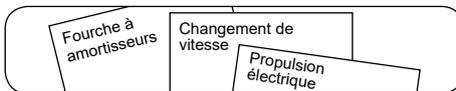


Bloquez toujours les freins de votre vélo à assistance électrique VAE avant de vous mettre à pédaler ! En effet le moteur se met en marche dès qu'on se met à pédaler. Cette propulsion inhabituelle peut provoquer des chutes, des incidents ou des accidents de la circulation avec dommages corporels.



Il y a lieu de lire soigneusement tous les avertissements et toutes les indications que donne la présente notice d'utilisation avant de se servir de ce VAE.

Il y a lieu également de consulter les notices d'instructions des fabricants des pièces montées sur le VAE, ces notices étant fournies avec le VAE ou bien consultables par Internet.



Si vous avez encore des questions après la lecture de la documentation, n'hésitez pas à consulter notre service technique téléphonique. Il y a lieu de s'assurer que le VAE est en bon état de marche et bien réglé.

Réglages nécessaires :

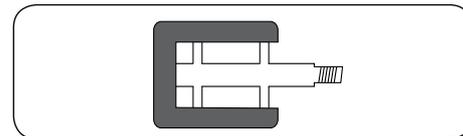
- Fixation et réglage de la selle (voir p. 17)
- Fixation et réglage du guidon (voir p. 19)
- Montage et réglage des freins (voir p. 20)
- Fonctionnalité des poignées de freins (voir p. 20)
- Il faut se familiariser avec l'affectation des poignées de freins : frein avant actionné par la poignée gauche / frein arrière actionné par la poignée droite.
- Fixation des roues au cadre et à la fourche



Pour ceux qui n'en ont pas l'habitude, les freins modernes peuvent s'avérer d'une efficacité redoutable par rapport aux systèmes plus anciens ! Il est conseillé de d'abord s'y habituer en les essayant tranquillement dans un endroit peu fréquenté. N'oubliez pas que l'on freine nettement moins bien par temps de pluie et sur sol glissant, ce qui peut s'avérer dangereux. Il y a lieu dans ces cas de se montrer très prudent et de prévoir une plus grande distance de freinage.



Si votre VAE est équipé de pédales dont la cage est en caoutchouc ou en plastique et que vous n'en avez pas l'habitude, il est conseillé de faire un essai préalable. Les pédales en caoutchouc et en plastique deviennent très glissantes lorsqu'elles sont mouillées !



Risques dus à des pièces en mouvement

En cours d'utilisation comme au cours de toutes interventions, les pièces en mouvement et en rotation constituent des dangers. Il faut se protéger en évitant de porter des vêtements trop larges qui seraient susceptibles de s'y prendre. En cours d'utilisation et pour toutes interventions, il faut se tenir éloigné des pièces qui tournent (roues, disques, plateaux, pignons) et ne pas saisir des pièces en mouvement, pointues ou qui dépassent (pédales, manivelles, etc.).

Vérifiez que les roues sont bien fixées au cadre et à la fourche. Vérifiez que tout les blocages rapides, les axes traversants, ainsi que tout les vis, boulons et écrous les plus importants (voir p. 15 et 39) sont bien serrés).

Avant chaque utilisation

Soulevez votre VAE d'une dizaine de centimètres et laissez le retomber. Si vous entendez des bruits métalliques ou d'autres bruits inhabituels, consultez notre service technique téléphonique avant de vous servir de votre vélo.

Essayez de pousser le VAE en ayant bloqué les freins. Le frein arrière doit bloquer la roue arrière et le vélo doit se soulever de l'arrière lorsque le frein avant est bloqué. Faites un essai dans un endroit tranquille pour vous habituer aux nouveaux freins. Les freins modernes peuvent s'avérer d'une efficacité redoutable par rapport à ceux d'autrefois. Il ne doit pas non plus y avoir de jeu ni de bruits dans la direction au freinage.

Vérifiez la pression des pneus. La pression conseillée est indiquée sur le flanc des pneus. Respectez bien les valeurs de pression minimale et maximale !

Si vous ne voyez rien de marqué, gonflez à 2,5 bar / 36 PSI : c'est une valeur qui convient à la plupart des pneus. Les pneus d'une section inférieure à 30 mm / 11/8" se gonflent à 4 bar / 58 PSI.

Pour un contrôle grossier de la pression, par exemple en cours de route, on peut faire comme suit : en appuyant avec le pouce sur le pneu gonflé, il ne faut pas pouvoir enfoncer le pneu de manière significative.

Regardez également s'il y a une indication de pression maximale sur la jante. Si c'est le cas, c'est une valeur à ne pas dépasser.

Vérifiez l'état des pneus et des jantes. Regardez s'il n'y a pas d'endroits endommagés, de fentes, de déformations, d'inclusion de corps étrangers (éclats de verre, cailloux coupants).

Si vous voyez des coupures, des fentes ou des trous, ne roulez surtout pas ! Contactez notre service technique téléphonique.

Par ailleurs, vous devez contrôler les composants importants suivants de votre VAE :

- La bonne fixation de la batterie ;
- Le niveau de charge de la batterie, pour voir s'il reste suffisamment d'énergie pour le trajet que vous prévoyez ;
- Familiarisez-vous avec le fonctionnement des commandes.



La puissance de la motorisation fait que l'utilisateur d'un VAE est exposé à des sollicitations et à des accélérations plus importantes qu'avec un vélo ordinaire. Il y a lieu d'en tenir compte. Ne pas oublier de faire régulièrement des pauses, surtout pendant de longs parcours, et aussi lorsque vous enchaînez de nombreux trajets successifs.

Il faut procéder aux vérifications suivantes avant chaque utilisation :

- vérifier le bon état et le bon fonctionnement de l'éclairage et de la sonnette
- vérifier le bon état et le bon fonctionnement des freins
- vérifier l'étanchéité des durites et des raccords des freins hydrauliques
- vérifier l'absence de dommages, de corps étrangers et de voile aux roues et aux jantes, en particulier après un usage hors des routes goudronnées
- vérifier l'état d'usure des pneus
- vérifier la bonne fixation et le bon fonctionnement de la suspension
- vérifier le bon serrage des vis, écrous, axes traversants et blocages rapides (voir p. 15 et 39), même si vous n'avez abandonné votre vélo que pour quelques instants.
- vérifier que le cadre et la fourche sont en bon état et pas déformés
- vérifier le bon état et le bon réglage du guidon, de la potence, de la tige de selle et de la selle
- Fixation correcte de la tige de selle et de la selle essayer de tourner la selle et de la basculer vers le haut ou vers le bas ; elle ne doit pas pouvoir bouger
- Lorsque vous utilisez des pédales automatiques, contrôlez leur bon fonctionnement. Les pédales doivent pouvoir se retirer facilement, sans avoir à forcer.

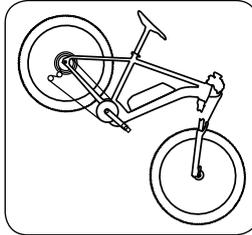
Lorsque l'on a fait une chute



N'utilisez pas votre VAE si vous n'êtes pas sûr qu'il soit en parfait état. Contactez notre service technique téléphonique. Faites contrôler régulièrement les pièces essentielles de votre VAE par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer, surtout si vous vous en servez de manière intensive, que ce soit pour un usage quotidien ou pour un usage sportif. Dans ces conditions, le cadre, la fourche, les éléments de suspension et d'autres équipements de sécurité comme les freins et les roues sont soumis à une forte usure, ce qui est susceptible d'en affecter la sécurité. Si vous dépassez la durée d'utilisation ou la durée de vie prévue des composants, ces derniers peuvent lâcher subitement. Ceci peut entraîner une chute et des blessures graves.



Il faut également procéder à ces vérifications avant de repartir après toute chute ou après que le VAE soit tombé. Les pièces en aluminium ne peuvent pas se redresser sans être considérablement affaiblies. Contactez notre service technique téléphonique.



Il faut inspecter toutes les parties du VAE pour vérifier l'absence de modifications. Il peut y avoir des fissures ou des déformations au cadre ou à la fourche, mais aussi des pièces

tordues. Si des pièces comme le guidon ou la selle ne sont plus bien en place, il faut en vérifier le réglage et s'assurer qu'ils sont en état de marche.

- Procéder à une inspection soignée du cadre et de la fourche. On arrive à détecter la plupart des déformations en examinant la surface sous divers angles en succession.
- Vérifier si la selle, la tige de selle, la potence ou le guidon ont conservé leurs bons réglages. Si ce n'est pas le cas, il ne faut **ABSOLUMENT PAS** forcer pour les remettre en place sans avoir préalablement desserré leur fixation. Resserrer les pièces obligatoirement au couple de serrage prescrit. Les valeurs prescrites sont indiquées à la p. 39 et à la section « Utilisation des blocages rapides et des axes traversants », p. 15.
- Vérifier si les deux roues sont bien en place et bien fixées au cadre et à la fourche.
- Soulever une roue, puis une autre, et la faire tourner. Roue arrière. La jante doit passer bien régulièrement entre les freins, sans les toucher. Les pneus ne doivent pas toucher les freins. Sur les vélos à frein à disque, on vérifie l'absence de voile de la roue à l'écart entre le cadre ou la fourche et le pneu.

- Vérifier le bon fonctionnement des deux freins.
- Ne repartir pas sans avoir vérifié si la chaîne est bien en place sur son plateau et sur son pignon. Elle doit s'engrener correctement. Si on se met à pédaler et que la chaîne saute, cela peut provoquer des chutes et éventuellement des blessures graves.



Les pièces en aluminium peuvent rompre sans crier gare si elles ont subi des déformations. Il ne faut pas utiliser de pièces ayant été déformées ou tordues, comme après une chute. De telles pièces sont à remplacer impérativement.

Si vous constatez des déformations sur votre VAE, **NE L'UTILISEZ PLUS**. Ne pas resserrer des pièces desserrées sans les avoir contrôlées au préalable, et sans clé dynamométrique. Consultez notre service technique téléphonique, décrivez-lui la chute et faites contrôler le VAE !

Dispositions légales

Il existe différents types de vélos à assistance électrique ou de vélos électriques, qui sont soumis à des législations variables selon les différents pays de l'Union européenne.



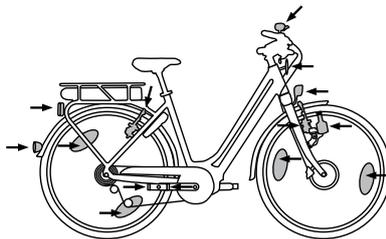
Un vélo à assistance électrique (VAE) est un vélo dont le moteur ne fonctionne que pour assister le cycliste, c'est-à-dire lorsqu'il pédale. Il est équipé d'un moteur d'une puissance maximale de 250 W (200 W au Royaume-Uni) et sa vitesse est limitée à un maximum de 25 km/h. Il entre par conséquent dans la catégorie des vélos, et n'a pas besoin d'être immatriculé. Il existe également des VAE rapides. Les VAE rapides procurent également une assistance au pédalage, mais sont équipés d'un moteur plus puissant, en règle générale de 350 à 500 W, avec une assistance jusqu'à la vitesse limite de 45 km/h. Selon le pays d'utilisation ils rentrent donc dans la catégorie des cyclomoteurs, des motocyclettes ou des motos, avec obligation d'immatriculation et d'assurance dans certains pays.



Renseignez-vous sur la réglementation nationale en vigueur dans votre pays de résidence! Vous pouvez vérifier dans le tableau d'identification sur la couverture dans quelle catégorie entre votre VAE. Il y a lieu de se conformer à la législation en vigueur. N'hésitez pas non plus à consulter votre revendeur.



Vérifiez que votre assurance au tiers couvre les dommages occasionnés par l'utilisation d'un VAE.



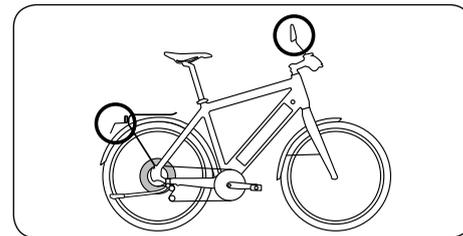
Un VAE est considéré dans l'Union européenne comme un vélo. L'utilisation sur piste cyclable est réglementée, comme pour les vélos. D'autres réglementations peuvent s'appliquer en dehors de l'Union européenne ou dans certains régions de l'Union. Il y a lieu de s'informer de la législation en vigueur dans votre pays.

L'utilisation de VAE sur les pistes cyclables est également réglementée de façon variable selon les pays.

Les obligations concernant l'utilisation d'un VAE et les exigences afférentes en matière d'âge minimum, d'obligation de port de casque, de permis de conduire ou d'immatriculation peuvent différer selon les pays. Il en va de même pour l'obligation d'utiliser les pistes cyclables. Veuillez vous informer de la législation en vigueur dans votre pays.

Instructions particulières aux VAE rapides / E-Bikes

Lorsqu'on étend l'assistance au-delà de 25 km/h, il ne s'agit plus d'un VAE / E-bike dans le sens de la directive européenne 2002/24/CE désormais en vigueur. Conformément au règlement (UE) n° 168/2013, ils doivent faire l'objet d'une réception par type.



La législation européenne prescrit ce qui suit:

- Le VAE rapide entre dans la catégorie des véhicules automobiles de la catégorie L1e, sous-catégorie L1-eB (cyclomoteur).
- L'utilisation sans pédalage est restreinte à 18 km/h.
- L'assistance se coupe au-dessus de 45 km/h environ.
- Le permis de conduire est obligatoire. Le permis exigé est le permis scooter.
- Un permis de conduire allemand vous autorise à utiliser un VAE.
- Si vous êtes né avant le 01/04/1965, vous pouvez utiliser un VAE rapide sans permis.
- L'obligation de port du casque et d'assurance s'appliquent. Renseignez-vous sur les obligations vous incombant avant d'utiliser ce VAE.

Utilisation conforme

- Les pièces du VAE doivent normalement être remplacées uniquement par des pièces identiques. D'autres pièces ne peuvent se monter que si elles correspondent à l'homologation de votre VAE rapide. Les revendeurs peuvent disposer de listes de pièces pouvant se monter sur votre VAE rapide.

Les sièges pour enfants ne peuvent s'utiliser sur les VAE rapides que si leur usage est explicitement autorisé par le constructeur.

- **L'usage des remorques pour passagers** avec les VAE rapides n'est pas autorisé, même avec l'accord éventuel du constructeur du vélo ou de la remorque.
- **La conduite sous l'influence de l'alcool est soumise aux mêmes restrictions que pour les automobilistes.**

Ces dispositions s'appliquent à vous dans la juridiction de la Communauté européenne. Dans d'autres pays, mais parfois dans certains pays européens, la réglementation peut être différente. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur avant d'utiliser votre VAE.

VAE rapides / E-Bikes et pistes cyclables

L'utilisation de votre VAE rapide comme vélo sans assistance vous permet d'emprunter toutes les pistes cyclables sans restriction. Conditions d'utilisation du moteur Comme les cyclomoteurs, vous devez hors agglomération utiliser les pistes cyclables. Il peut néanmoins arriver que cela soit interdit par un panneau d'interdiction d'utilisation par les cyclomoteurs : Par contre, en agglomération, vous ne pouvez utiliser les pistes cyclables qu'en présence d'un panneau l'autorisant.



Un VAE est conçu pour transporter une seule personne. Le transport d'un passager sur le VAE n'est autorisé que si la législation en vigueur du pays d'utilisation le permet. Le transport de bagages sur votre VAE ne peut se faire qu'avec un équipement destiné à cet effet. Le transport d'enfants est autorisé dans des sièges pour enfant ou dans des remorques prévues à cet effet. Il est recommandé de ne choisir que des équipements de la meilleure qualité ! Pour leur utilisation il y a lieu de respecter le poids total en charge.



Poids total autorisé : poids du cycliste + poids du VAE + poids de la batterie + poids des bagages + poids de la remorque (si autorisée) (voir page 52)



Dangers d'une utilisation non conforme

Ce VAE ne doit être utilisé que pour l'objet auquel il est destiné. À cet effet, lisez la section « Utilisation conforme » de la notice d'utilisation originale. L'utilisation conforme inclut le bon respect des notices d'utilisation et d'entretien précisées dans la présente notice. Il y a lieu également d'informer les autres utilisateurs du vélo de l'utilisation qui doit être faite et du danger de non-respect des restrictions qui

s'imposent.

Une utilisation non conforme, une surcharge ou un manque d'entretien peuvent provoquer des accidents et des chutes entraînant des dommages corporels graves, pour vous et pour d'autres !



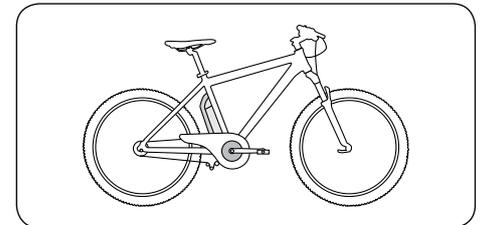
Les composants électriques sont conçus et homologués exclusivement pour un usage sur des vélos à assistance électrique (VAE, ou EPAC) de la marque Fischer. Ils ne doivent pas être utilisés à un autre effet. Une utilisation en compétition ou à des fins commerciales est interdite.

La présente notice d'utilisation ne vaut que pour les types de VAE précisés sur la couverture,

Les indications concernant des types de VAE particuliers sont signalées.

Une utilisation conforme inclut le bon respect des consignes d'utilisation et d'entretien données dans la présente notice d'utilisation.

Type 1 : VAE tout chemin



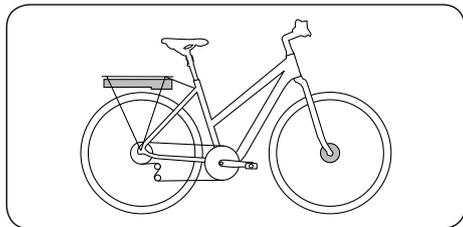
Les VAE équipés conformément à la législation nationale peuvent s'utiliser sur la voie publique et en terrain facile, comme des chemins de campagne.

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation conforme. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- d'une utilisation en tout terrain,
- d'une surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de VAE n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, comme la descente d'escaliers, les sauts, l'utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.

Type 2 : VAE de ville et de randonnée



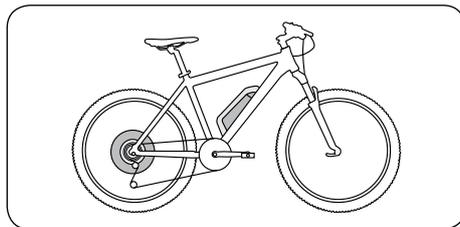
S'il est équipé conformément à la réglementation nationale, le VAE peut être utilisé sur la voie publique et sur les chemins stabilisés.

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation conforme. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- d'une utilisation en tout terrain,
- d'une surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de VAE n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, comme la descente d'escaliers, les sauts, l'utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.

Type 3 : VAE tout-terrain



Les VAE équipés conformément à la législation nationale et présentant une suspension d'un débattement allant jusqu'à 120 mm peuvent s'utiliser sur la voie publique et en terrain moyennement difficile (chemins de campagne, circuits de trail et de cross). Ce type de vélo peut franchir de

petits obstacles comme des racines, des cailloux ou des marches. Il y a lieu de porter les équipements de protection appropriés (casque adéquat, gants).

Le fabricant et le revendeur ne sont pas responsables dans le cas d'une utilisation dépassant le cadre de l'utilisation conforme. Ceci est plus particulièrement valable en cas de non-respect des instructions en matière de sécurité et pour les dommages qui pourraient en résulter, par exemple du fait :

- utilisation en terrain difficile, sauts, descentes difficiles, bike-park
- d'une surcharge ou
- de réparations effectuées de façon non conforme.

Ce type de VAE n'est pas conçu pour les sollicitations extrêmes, comme la descente d'escaliers, les sauts, l'utilisation intense de type compétitions officielles ou acrobaties. La participation à des compétitions ne peut se faire que si le fabricant l'autorise.



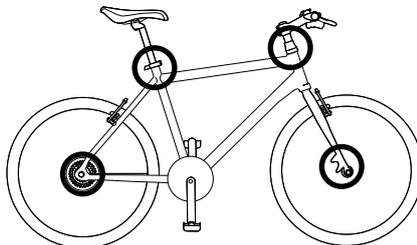
Si vous ne savez pas bien dans quelle catégorie entre votre VAE et quelles en sont les limites d'utilisation, consultez notre service technique téléphonique. Informez-vous sur la législation en vigueur avant d'emprunter la voie publique. Ne roulez que sur des voies où la circulation est autorisée. Il peut exister localement des réglementations particulières.

Réglages individuels

La fixation de la selle, de la tige de selle, du guidon et de la potence peut se faire au moyen de blocages rapides ou de vis ou de boulons.



S'agissant des potences, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant. Faites réaliser ces réglages exclusivement par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer.



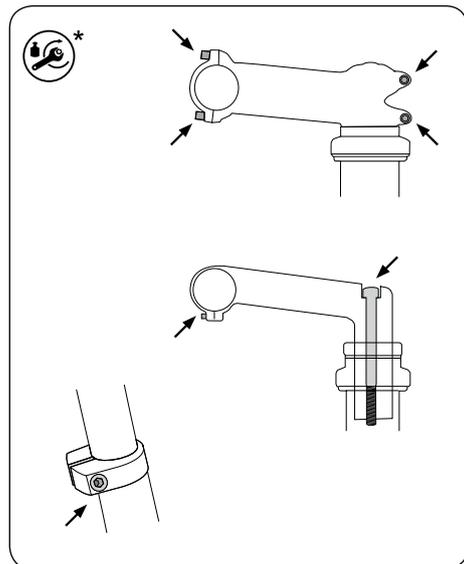
Emplacements où peuvent se trouver des blocages rapides

Utilisation des blocages rapides et des axes traversants

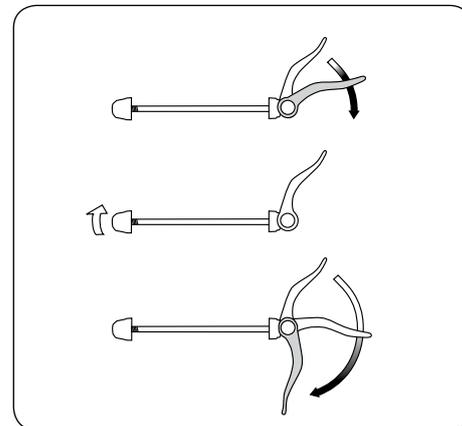
Les blocages rapides et les axes traversants sont des dispositifs permettant de fixer des éléments au VAE sans vissage ou boulonnage. Un blocage rapide a deux fonctionnalités : le levier permet d'assurer le blocage avec la force nécessaire, l'écrou permet de régler la force de blocage. Ce réglage se fait en position ouverte.



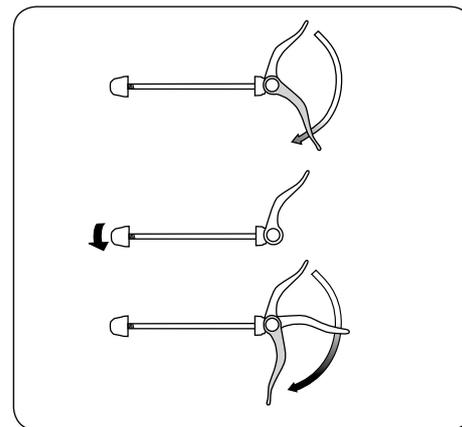
Bonne fermeture d'un blocage rapide : Une résistance commence à se manifester en milieu de course et on a besoin d'appuyer avec la paume pour assurer le blocage.



Emplacements où peuvent se trouver des vis et boulons de réglage



Desserrer l'écrou de réglage



Serrer l'écrou de réglage

* voir page 39



- Tous les blocages rapides doivent être bien bloqués avant utilisation.
- Vérifiez le bon serrage de tous les blocages rapides même si vous n'avez abandonné votre vélo que quelques instants.
- En position fermée, le levier de blocage doit être bien rabattu à proximité du cadre, de la fourche ou de la tige de selle.
- En position fermée, le levier de blocage doit toujours être orienté vers l'arrière. Cela lui permet de ne pas s'ouvrir intempestivement en cours de route.
- Le levier de serrage rapide pour la roue doit être situé sur le côté opposé au disque de frein. Sinon, vous pourriez vous brûler avec le disque de frein. La force de serrage du dispositif de serrage rapide peut se réduire s'il est chauffé par le disque de frein.



Lorsque l'on utilise un antivol, il faut qu'il protège aussi les roues ou autres éléments fixés au VAE par un blocage rapide.

Axes traversants



Pour l'utilisation et l'entretien des VAE équipés de moyeux through axle, consulter la notice du fabricant des moyeux.

Sur les vélos récents, on utilise souvent pour les roues, au lieu d'un montage vissé ou de blocages rapides des axes traversants – qui la plupart du temps fonctionnent et s'utilisent en fait comme des blocages rapides.

L'axe s'insère ou se visse dans une patte de la fourche, et en le serrant on bloque le moyeu entre les deux pattes. Certains systèmes bloquent le moyeu et l'axe avec un levier qui fonctionne exactement comme un blocage rapide. Il existe également des systèmes où l'axe n'est qu'inséré ou vissé, puis bloqué par vissage.



Pour plus de précisions, consulter la notice d'utilisation du fabricant jointe. Pour toutes questions vous pouvez vous adresser à notre service technique téléphonique.



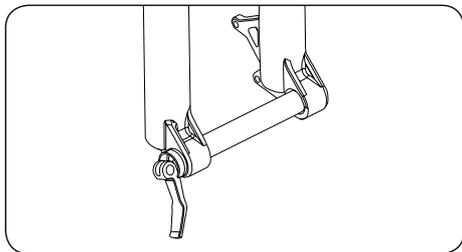
Une roue mal montée peut présenter du jeu ou même se détacher du vélo, Cela peut endommager le VAE et causer des blessures graves voire mortelles au cycliste. C'est pourquoi il est important de bien respecter les consignes suivantes :

- Assurez-vous que les pattes, l'axe et le blocage rapide soient propres et exempts de saletés.
- Si vous avez des questions sur la bonne fixation de l'axe traversant de la roue avant, consultez notre service technique téléphonique.

- La roue avant doit être montée dans les règles de l'art. N'utilisez jamais un vélo si vous n'êtes pas sûr que la roue avant est bien montée et ne risque pas de se détacher.

Montage

1. Disposez la roue dans les pattes de la fourche. L'axe du moyeu doit être bien en place dans les pattes. Il faut faire attention avec les freins à disque à ce que le disque soit bien en place entre les garnitures de frein à l'intérieur de l'étrier.
2. Contrôler que ni le disque ni le moyeu ni des vis de fixation du disque ne viennent frotter contre le bas des fourreaux de la fourche. Si vous ne savez pas comment se règlent les freins à disque, consultez la notice du fabricant des freins.
3. Ouvrir le levier de blocage rapide. S'assurer que le levier s'engage dans la fente correspondante de l'axe.
4. Enfoncer l'axe du bon côté à fond dans le moyeu. Il doit dépasser du moyeu en s'insérant dans la patte de l'autre côté.



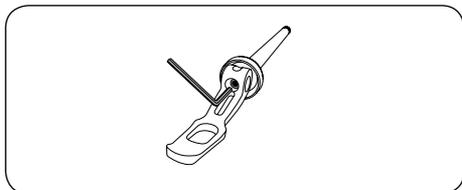
Axe traversant dans les pattes de la fourche, sans moyeu, sur une fourche Rock Shox®

5. Refermer le levier de blocage rapide en le remettant à plat.

En le refermant on doit sentir qu'une résistance survient à mi-course (le levier étant à ce moment dans le prolongement de l'axe).

Le levier doit laisser une marque bien nette sur la paume qui appuie sur le levier.

S'il n'y a pas de résistance à un angle de 90° ni de marque bien nette sur la paume, c'est que le serrage n'est pas assez fort. Régler le serrage conformément aux consignes du fabricant de la fourche.



Exemple d'axe traversant avec levier de blocage rapide et vis de réglage à empreinte hexacave.

Il ne faut pas utiliser d'autres outils pour monter l'axe sur la fourche. Si l'axe est serré trop fort, cela peut endommager l'axe et/ou le bas de la fourche.



Le blocage rapide ne doit plus pouvoir être déréglé ou tourné une fois qu'on l'a bloqué. Si le blocage rapide se laisse tourner à la main, l'axe peut se détacher, avec les conséquences qu'il peut y avoir en matière de sécurité. Cela peut provoquer des dommages corporels graves, voire mortels.

Démontage

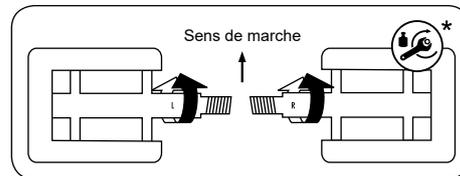
1. Ouvrir le levier de l'axe traversant
2. Retirer l'axe du moyeu.



Prenez la peine de contrôler le bon serrage de tous les blocages rapides et des axes traversants, même si vous avez laissé votre VAE quelques instants seulement sans surveillance. Il ne faut utiliser le vélo qu'avec tous les blocages rapides bien serrés.

Montage des pédales

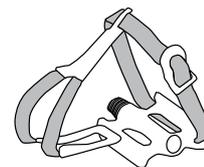
Si votre VAE vous a été livré avec les pédales non montées, il faut les visser sur les manivelles avec une clé adaptée. Il faut bien faire attention que les deux pédales se vissent en sens contraire et se bloquent très fort (voir p. 39). Il faut enduire les filetages de graisse au préalable.



Pour plus de précisions sur le montage et l'utilisation des pédales clip-sables et des pédales pliantes, consulter la notice d'utilisation du fabricant.



Pour l'utilisation de pédales à cale-pied, consultez la notice du fabricant. N'oubliez pas de vous exercer à l'utilisation des cale-pieds dans un endroit à l'écart de la circulation. Une sangle de cale-pied très serrée EMPÊCHE de retirer le pied ! Cela peut entraîner des chutes et des blessures.

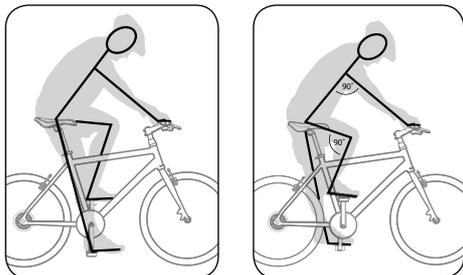


Réglage de la selle

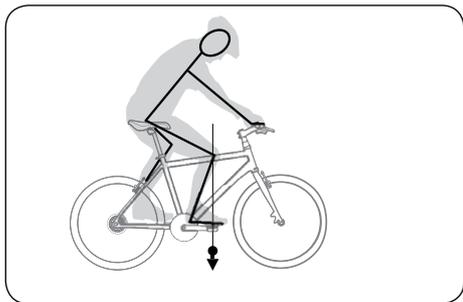
Il faut, avant d'utiliser son VAE pour la première fois, régler la position de la selle et du guidon en fonction de votre taille. C'est indispensable à la fois pour votre sécurité et votre santé.

* voir page 39

Pour cela, il faut régler la hauteur et l'inclinaison de la selle et la hauteur et l'inclinaison de l'ensemble guidon-potence.



Bon réglage de la hauteur de selle Genou plié à 90°
Angle bras-torse 90°



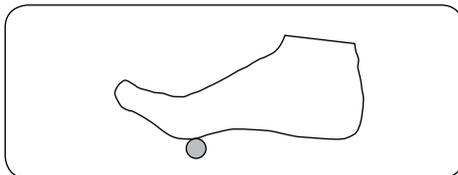
Le genou doit se trouver à la verticale de l'axe de la pédale avant

Réglage de la hauteur de selle

Régler la selle à sa hauteur approximative. S'asseoir sur le VAE (en se faisant aider ou en s'appuyant à un mur ou à une rambarde).

Amener une pédale le plus bas possible et poser le talon dessus. La jambe doit être en extension. En remettant le pied à la bonne position, elle doit se retrouver légèrement fléchie.

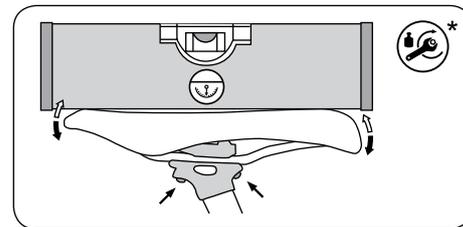
La bonne position du pied sur la pédale s'obtient en mettant la partie la plus large du pied au-dessus de l'axe de la pédale.



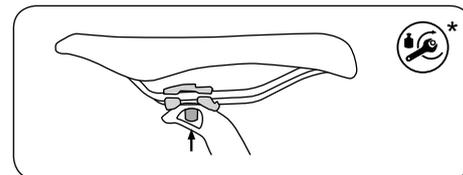
Pour les enfants et les personnes qui ne sont pas parfaitement à l'aise sur un VAE/vélo, il faut régler la hauteur de la selle de façon à pouvoir poser à terre avec la pointe des pieds. Sans cela, il y aurait un risque de chute, et éventuellement de graves dommages corporels, lorsque le vélo est à l'arrêt. La hauteur de selle minimale dépend des mensurations du cycliste. Il doit pouvoir rouler sans que cela ne porte atteinte à sa sécurité ou sa santé. La tige de selle ne doit pas être sortie trop loin du tube de selle. Elle doit toujours pouvoir être maintenue fermement par le collier de tige de selle.

Réglage de l'inclinaison de la selle

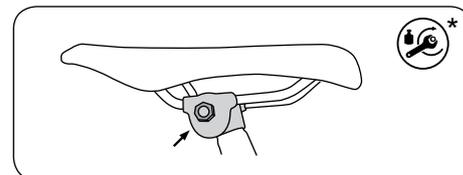
Une fois la hauteur de selle réglée, il faut en vérifier et en régler l'inclinaison. Le dessus de la selle doit être horizontal. Ce réglage se fait vis de blocage du chariot de la selle desserrées.



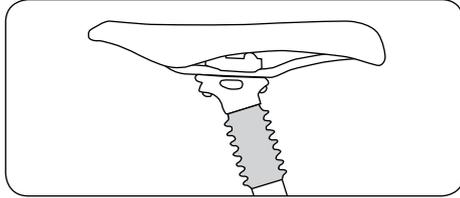
Tige de selle à deux vis



Tige de selle à fixation à vis unique



Fixation avec joues latérales



Tige de selle suspendue



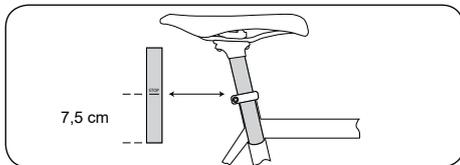
Avant de monter en selle, vérifiez que la selle et la tige de selle sont bien bloquées. Prenez la selle par l'avant et par l'arrière et essayez de la faire tourner. Elle ne doit pas bouger.



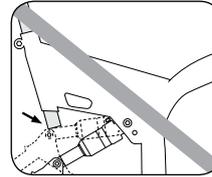
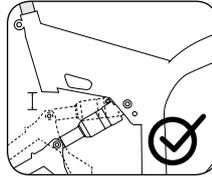
Pour le réglage et l'utilisation des tiges de selle suspendues et des tiges de selle télescopiques, consultez la notice du fabricant.



Il ne faut jamais sortir la tige de selle du cadre plus haut que le repère gravé dessus ! En l'absence de repère, il faut toujours laisser une longueur d'au moins 7,5 cm dans le tube de selle.



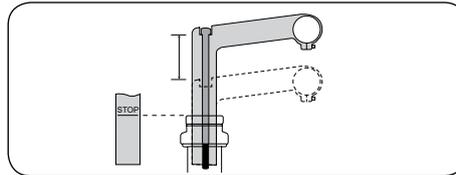
Pour les vélos à suspension arrière, la tige de selle ne doit jamais pouvoir toucher l'amortisseur en bout de course !



Réglage du guidon / de la potence

Différents types de potence peuvent être montés sur votre VAE :

Potence à plongeur



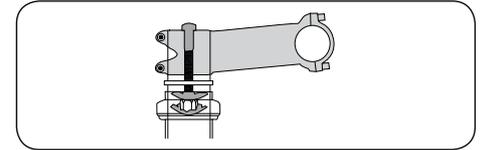
Il est possible de régler la hauteur de la potence



Tout réglage de la potence modifie la position du guidon. Il faut que les poignées et tous les mécanismes restent toujours bien accessibles et fonctionnels. Il faut vérifier que les fils et les câbles soient tous suffisamment longs pour

ne gêner en rien les mouvements du guidon. S'agissant des potences, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant.

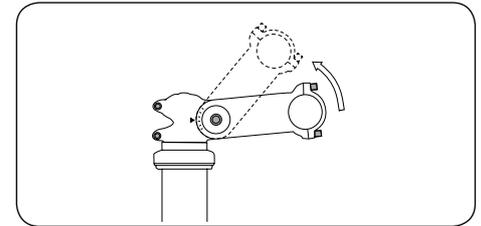
Potence Aheadset



La hauteur peut se régler comme suit :

- par montage d'autres entretoises sur ou sous la potence
- par inversion de la potence
- par remplacement de la potence

Potence réglable



Il est possible de régler l'inclinaison de la potence



S'agissant des potences, il y a lieu de bien consulter la notice du fabricant.

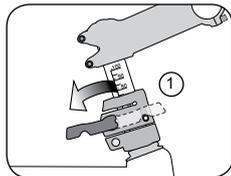


Faites réaliser ces réglages exclusivement par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer.

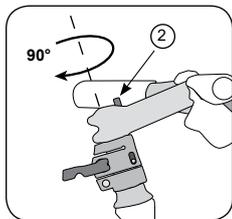
Speedlifter Twist

Un guidon équipé d'une potence Speedlifter permet un réglage express de sa position et pour certains modèles également de sa hauteur.

1. Ouvrez le levier de blocage rapide du Speedlifter ①.

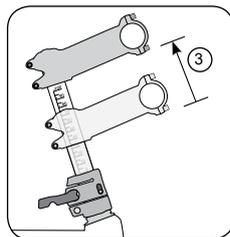


Tourner le guidon de 90° jusqu'à voir et entendre le blocage s'enclencher. L'axe de verrouillage est bien visible ② sur la potence.

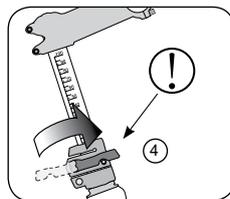


S'il arrive que l'axe soit légèrement ② grippé ou qu'il ne se libère pas tout seul de la potence bien que le blocage soit en place, il suffit le plus souvent d'y pulvériser un peu d'huile pour le libérer. Si cela ne suffit pas à assurer un blocage facile et automatique, il ne faut pas se servir du vélo. Cela n'arrive que rarement. Le cas échéant adressez-vous à notre service clientèle.

2. Faire tourner l'ensemble guidon-potence jusqu'à atteindre la hauteur voulue ③. Attention à ne pas dépasser la hauteur maximale autorisée.

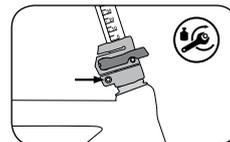


3. Refermez complètement le levier de blocage rapide pour verrouiller le guidon ④.



Vérifier avant de se servir du vélo si la potence est bien bloquée et ne peut pas tourner intempestivement. Pour cela, prendre la roue du VAE entre les jambes, par l'avant, puis prendre le guidon par les poignées et essayer de le faire tourner par rapport à la roue. Le guidon ne doit pouvoir tourner que difficilement ! Si le guidon et la potence peuvent tourner, il ne faut pas se servir du vélo ! Il faut d'abord que les vis de blocage de l'axe de la fourche, sur la potence, soit serrées comme il faut. Cela nécessite une clé dynamométrique.

Sur le Speedlifter de la potence, il s'agit de la vis de blocage inférieure. La valeur de serrage est de 6–8 m.



Réglage des manettes de frein

Les manettes de frein sont à régler de façon à pouvoir les actionner en toute sécurité et à pouvoir freiner sans fatigue. Repérez bien quelle manette actionne quel frein. Certains freins comportent des limiteurs de freinage (« modulateurs de puissance »). Ce dispositif a pour but d'empêcher de freiner trop fort, et par conséquent de bloquer les roues (ce qui peut être très dangereux).



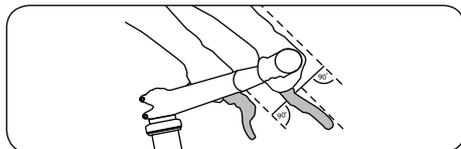
Toutefois, en actionnant la manette très fort, ou en fin de course, la force de freinage peut augmenter brutalement ! Prenez le temps de vous habituer à cette particularité. Demandez la notice du fabricant et faites-vous l'expliquer.



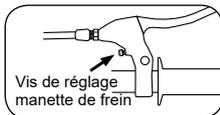
Les manettes de frein doivent être orientées de façon à permettre aux mains de les actionner en toute sécurité et sans fatigue (les mains se trouvant dans le prolongement naturel des bras en extension).



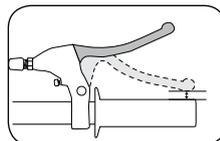
Avant d'entamer votre premier parcours, assurez-vous de la position des leviers de frein. La manette droite commande le frein arrière, la manette gauche le frein avant. Si vous désirez inverser la position des leviers de frein au niveau de la poignée de guidon, veuillez vous adresser à un atelier spécialisé pour le montage.



Pour pouvoir bien actionner les manettes lorsqu'on a de petites mains, une vis de réglage (située sur le montant de la manette) permet de rapprocher la manette du guidon.



Sur certains modèles, il est possible de rapprocher les manettes de frein au moyen d'accessoires spéciaux.



Les manettes de frein sont à régler de façon à ce qu'elles ne touchent pas le guidon même lorsqu'on freine très fort.



Si vous reréglez la position des manettes de freins ou de changement de vitesse, faites attention à ce qu'elles ne se gênent pas mutuellement.

Freins à rétropédalage

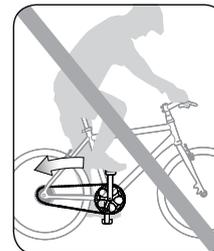
Les freins à rétropédalage s'actionnent en appuyant sur les pédales vers l'arrière et non plus vers l'avant. À ce moment, on ne dispose plus de la roue libre et les pédales ne peuvent plus tourner vers l'arrière !



Avec un frein à rétropédalage, c'est avec le pédalier en position horizontale qu'on freine le mieux. Si vous avez une pédale en haut et une autre en bas, l'effet de levier n'est pas suffisant pour bien freiner.



Dans les longues descentes, l'efficacité d'un frein à rétropédalage peut beaucoup diminuer ! Cela est dû au fort échauffement que provoque un freinage prolongé. Dans les longues descentes, il faut aussi freiner avec le frein avant. Laissez aux freins à rétropédalage le temps de refroidir, et ne touchez pas aux mâchoires des freins.



Les enfants et le vélo

Les enfants et le VAE

Renseignez-vous pour savoir si l'enfant est suffisamment âgé pour utiliser ce VAE, et s'il a les éventuels brevets ou permis nécessaires. Seuls des enfants ayant atteint l'âge légal et ayant le permis nécessaire ont le droit d'utiliser des VAE.



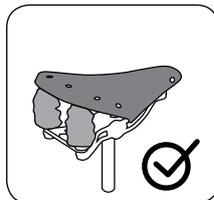
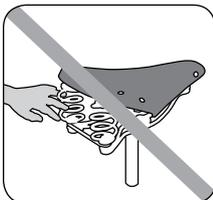
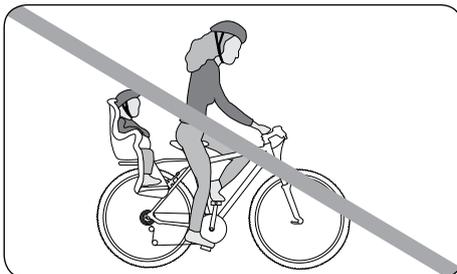
Il ne faut pas laisser des enfants se servir du VAE seuls et sans leur avoir montré comment s'en servir au préalable ! Il faut bien leur expliquer les risques d'utilisation d'appareils électriques.

Transport d'enfant/Remorques pour enfant

- N'utilisez que des sièges pour enfant offrant toute sécurité et homologués !
- L'enfant doit porter un casque ; ses pieds ne doivent pas pouvoir entrer en contact avec des pièces mobiles comme les rayons.
- La présence d'un siège pour enfant affecte le comportement du VAE. Cela rallonge la distance de freinage et rend le guidon éventuellement plus difficile à maîtriser. Habituez-vous au siège pour enfant en vous entraînant dans un endroit peu fréquenté. N'oubliez pas de consulter les notices des fabricants ci-jointes.



Il ne faut monter de siège pour enfant que sur les bicyclettes sur lesquelles cela est possible. Il ne faut jamais fixer un siège pour enfant à la tige de selle. Il est conseillé d'envelopper tous les ressorts et les pièces mobiles de la selle et de la tige de selle pour protéger l'enfant. Assurez-vous que l'enfant ne puisse pas y introduire les doigts. Il y a un grand risque de blessure.



Dans certains pays il y a un âge limite pour le transport d'enfants dans les sièges pour enfants. Renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays.



Lorsque votre VAE vous est livré avec des accessoires non montés, prenez la peine de consulter les notices des fabricants.

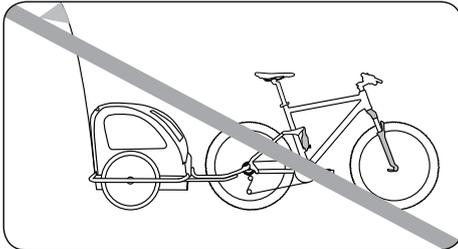
S'agissant de remorques pour enfant :

- privilégier la meilleure qualité ;
- il faut ne les accrocher qu'à des VAE et à des crochets prévus ou autorisés à cet effet par le fabricant.
- les automobilistes ne font pas toujours attention à une remorque pour enfant dans la circulation ! Pour une meilleure visibilité, utilisez des fanions de couleur vive et un éclairage autorisé. Renseignez-vous auprès de notre service après-vente sur les accessoires de sécurité.
- Il faut tenir compte du fait qu'un VAE qui tire une remorque est nettement plus long qu'un vélo seul. La présence de la remorque modifie également le comportement de l'ensemble dans les virages. Tout cela demande une certaine habitude pour s'insérer dans la circulation. Avant de se lancer sur la route, il faut d'abord s'exercer avec la remorque vide dans un endroit à l'abri de la circulation.

Cadre

i Vérifier si le fabricant de la remorque donne des indications de charge maximale et de vitesse maximale autorisées. Il y a lieu de se conformer à ces valeurs. Il est interdit aux enfants en dessous de 16 ans de rouler avec une remorque.

i Les VAE à suspension avant et arrière ne doivent pas être utilisés avec des remorques et des remorques pour enfant. Leurs fixations et leurs roulements ne sont pas conçus pour résister aux forces correspondantes. Il peut en résulter une usure accélérée et de la casse, avec de graves conséquences.



Suivant le type et la fonction de la bicyclette, les formes du cadre sont différentes. Grâce aux progrès réalisés au niveau des matériaux et de la construction, il est possible, de nos jours, de fabriquer toutes les formes de cadre de façon sûre et stable à la conduite. Ainsi, malgré le fait que le cadre soit bas, ce qui rend la montée confortable, vous pouvez être sûr de toujours rouler en sécurité avec votre VAE, et ce même avec des bagages.

i Si l'on venait à vous voler votre VAE, sachez qu'il peut être identifié grâce au numéro du cadre. Veuillez toujours noter le numéro dans son intégralité et dans le bon ordre. Une identification précise n'est sans cela pas possible. Dans la documentation remise avec votre VAE, vous trouverez un paragraphe dans lequel vous pouvez inscrire le numéro du cadre. Le numéro du cadre peut être gravé dans différents endroits du cadre. Il se trouve souvent sur le tube de selle, sur une patte ou sur le boîtier de pédalier.

i Ne rouler en aucun cas avec un cadre déformé ou fissuré. Ne jamais réparer vous-même des éléments endommagés car vous risquez un accident. Les pièces défectueuses doivent être remplacées par un revendeur spécialisé. Les pièces défectueuses doivent être remplacées par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer. Faites inspecter votre VAE par un revendeur spécialisé après un accident ou une chute. Un cadre ou des pièces endommagés peuvent provoquer des accidents. Si votre VAE ne roule pas bien droit, cela peut venir du fait que le cadre ou la fourche sont voilés. Pour un contrôle du cadre et de la fourche, et éventuellement un réglage de la voie, adressez-vous à notre service technique téléphonique.

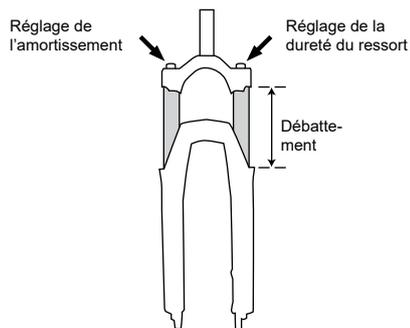
Suspension

Sur les VAE suspendus, les amortisseurs doivent se régler en fonction du poids du cycliste et de l'utilisation. C'est une intervention qui demande des connaissances et de l'expérience. N'y procédez vous-même qu'avec l'aide d'un spécialiste ou d'un technicien du service après-vente Fischer.



Lisez soigneusement la ou les notices correspondant aux amortisseurs de votre VAE.

Une fourche typique ressemble à ceci :



Le réglage d'une fourche à ressorts doit se faire conformément à la notice du fabricant de la fourche. De manière générale, lorsqu'on roule sur des irrégularités de la route, la fourche doit travailler de façon visible, mais sans arriver en butée.

Avec un bon réglage, lorsque le cycliste est simplement en selle, la suspension s'enfonce d'environ 10 à 15 % de sa course (cyclocross), 15-20 % (vélo de randonnée) ou 25-33 % (enduro, freeride, descente).

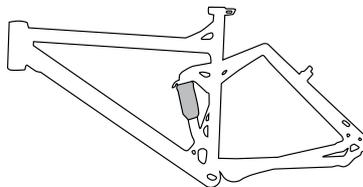


Il est important pour conserver un bon amortissement de nettoyer régulièrement la fourche. Pour cela il suffit d'eau chaude et de détergent pour vaisselle. On peut aussi utiliser un nettoyant spécial. Pour la lubrification, qu'il faut effectuer après chaque nettoyage, mais aussi à intervalles réguliers, vous trouverez du lubrifiant en bombe approprié. Il en va de même pour les selles suspendues.



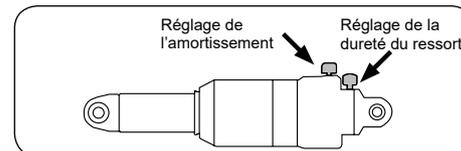
La plupart des tiges de selle suspendues peuvent se régler en fonction du poids. Cela implique le plus souvent de les démonter. En cas de questions, consultez notre service technique téléphonique.

Cadres suspendus et amortisseurs



Sur les cadres suspendus, il y a un bras de suspension mobile équipé d'un amortisseur. Certains amortisseurs fonctionnent avec un ressort métallique, d'autres avec un ressort pneumatique. L'amortissement (la vitesse compression et d'extension) est réglable sur les amortisseurs de haut de gamme.

Un amortisseur typique ressemble à ceci :



Pour plus de détails, consultez les notices des fabricants ci-jointes.



Évitez de nettoyer votre VAE au karcher. En effet, le liquide sous pression arrive à entrer dans les roulements, même s'ils ont des joints, ce qui est très destructeur. La tige de l'amortisseur et le joint sont à nettoyer avec un chiffon doux dans le cadre de l'entretien régulier. Ensuite, pulvériser un lubrifiant sur la tige et le joint pour les protéger. Il existe des produits spéciaux pour cela.

Entretien et réparation



Il faut vérifier régulièrement si les articulations du bras arrière n'ont pas de jeu. Pour cela, maintenir le cadre d'une main, et de l'autre essayer de déplacer latéralement la roue arrière. Un jeu éventuel des articulations de l'amortisseur se constate en soulevant et en laissant retomber rapidement la roue arrière. Si 1/ vous sentez un jeu 2/ vous entendez un bruit quelque part, adressez-vous à notre service technique téléphonique. Ne vous servez plus de votre VAE avant qu'il n'ait été réparé.



La bonne fixation et le bon fonctionnement des amortisseurs sont indispensables à votre sécurité ! Un VAE à suspension avant et arrière doit être entretenu et contrôlé très régulièrement ! Pour le nettoyage, utiliser de l'eau chaude avec un peu de détergent pour la vaisselle ou de détergent de ménage doux.



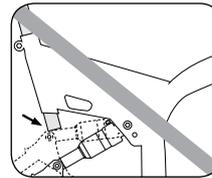
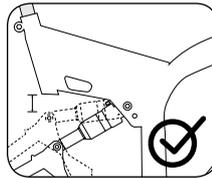
Serrez toutes les vis à leur couple de serrage prescrit. Sinon les vis peuvent s'arracher et des pièces peuvent se détacher (voir page 39).



Les VAE à suspension avant et arrière ne doivent pas être utilisés avec des remorques et des remorques pour enfant. Leurs fixations et leurs roulements ne sont pas conçus pour résister aux forces correspondantes. Ils peuvent s'user ou se briser, entraînant de graves conséquences.



Si le tube de selle de votre vélo suspendu est très court et ouvert sur le bas, il faut veiller à ne pas descendre la tige de selle trop bas (sinon, elle peut venir toucher l'amortisseur lorsqu'il arrive en butée).



Les pièces du vélo doivent être remplacées exclusivement par des pièces d'origine ou bien par des pièces homologuées par le constructeur.



Faites réviser votre VAE régulièrement par votre revendeur. Contactez notre service technique téléphonique. Les techniciens du service après-vente Fischer savent reconnaître les dommages et les pièces usées, et peuvent vous conseiller dans le choix des pièces de remplacement. Il faut éviter de réparer soi-même les pièces vitales pour la sécurité (cadre, fourche, guidon, potence, jeu de direction, freins, éclairage).



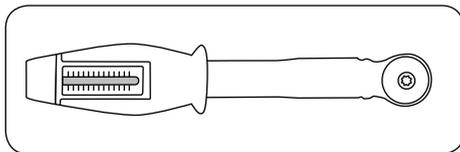
Comme tout appareil mécanique, un VAE est soumis à de fortes sollicitations et à l'usure correspondante. Différents matériaux et différentes pièces peuvent réagir de façon différente à l'usure en fonction des sollicitations. Une pièce utilisée au-delà de sa longévité nominale peut présenter une défaillance soudaine, et il peut en résulter des dommages corporels au conducteur. L'apparition de fissures, de défauts de surface ou de modifications de couleurs dans des zones fortement sollicitées signale que la durée d'utilisation de la pièce a été atteinte ; une telle pièce est à remplacer impérativement.



Vis et clés dynamométriques : Il y a lieu de noter que toutes les vis d'un VAE doivent se serrer à un couple particulier. Ce couple est indiqué sur beaucoup de pièces.

Sa valeur s'exprime en Newton-mètres (Nm). Le serrage se fait à l'aide d'une clé dynamométrique. On a tout intérêt à utiliser une clé dynamométrique affichant la valeur de serrage obtenue. Sinon les vis peuvent se détacher, voire se casser. Si vous ne disposez pas d'une clé dynamométrique, il faut absolument confier ces travaux à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer.

Vous trouverez à la page 39 un tableau des valeurs de couple de serrage des principaux organes.



Sur internet, vous trouverez de nombreuses informations et vidéos sur l'utilisation, l'entretien et les réglages.



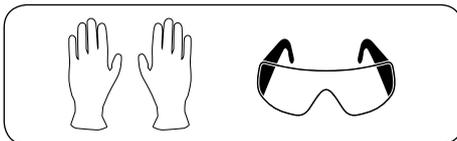
www.fischer-fahrrad.de/mediathek



www.youtube.com/user/FischerFahrradmarke



Pour toutes interventions, porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection appropriés, faute de quoi on peut se salir ou se blesser, y compris avec des produits lubrifiants et autres fluides.



Chaîne

Nettoyage de la chaîne

Pour bien marcher, la chaîne du VAE doit se nettoyer et se lubrifier régulièrement (voir p. 38). Les saletés peuvent s'enlever au moment où on nettoie le VAE. Sinon, on peut la nettoyer en passant dessus, de tous les côtés, un chiffon imbibé d'huile. Une fois propre, il faut la lubrifier avec un lubrifiant approprié, surtout au niveau des articulations des maillons. Au bout d'un certain temps, essuyer le lubrifiant superflu.

Réglage de la chaîne



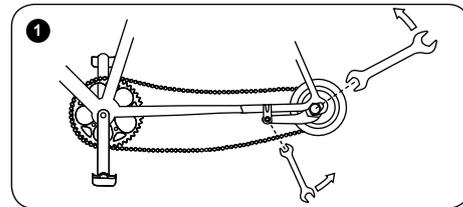
Pour un bon fonctionnement de la chaîne et du changement de vitesse, il faut que la chaîne présente une certaine tension. Elle risque sinon de sauter, ce qui peut aller jusqu'à entraîner une chute. La tension de la chaîne est à régler régulièrement. C'est un travail à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. Les détailleurs assurent une tension automatique de la chaîne.

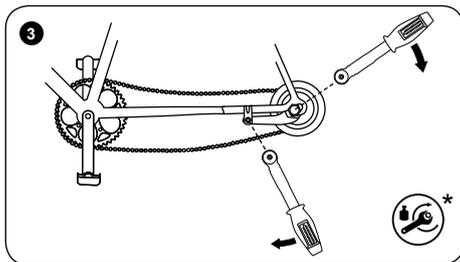
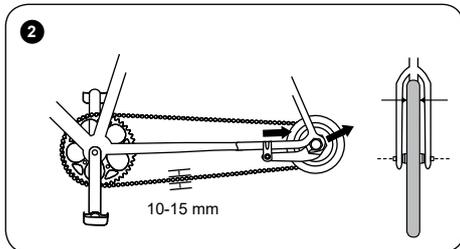


Il faut veiller au bon serrage des écrous d'axe et de l'étrier de frein.



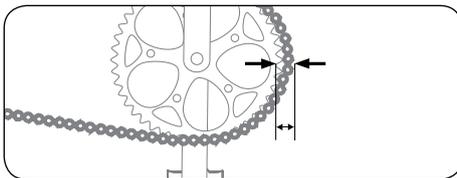
Sur les VAE à pattes de fourche réglables, la tension de la chaîne ne se règle pas dévissant les écrous de l'axe du moyeu, mais en dévissant les vis de réglage, puis en les resserrant. Pour les vélos où c'est le boîtier de pédalier qui est équipé d'un excentrique, se conformer aux instructions du fabricant.





Les chaînes s'usent du fait de leur utilisation et de la saleté. Il faut changer la chaîne dès qu'on peut l'écartier quelque peu du plateau, 5 mm env., simplement en la pinçant avec les doigts. Les chaînes modernes pour dérailleurs n'ont généralement plus de maillon rapide. Pour les ouvrir et les fermer, donc pour les changer, il y a besoin d'un outil spécial. Le remplacement de la chaîne est à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. D'autres chaînes sont,

elles, équipées de maillons rapides et peuvent s'ouvrir sans outils spéciaux. S'ils sont de la bonne largeur et si le type de transmission le permet, de tels maillons rapides permettent d'intervenir sur une chaîne même en rase campagne.



Roues

Contrôle des roues

Le VAE est relié à la chaussée par le biais des roues. Les roues sont soumises à une forte contrainte du fait des inégalités au sol et du poids du conducteur.

Un contrôle approfondi et un centrage des roues sont effectués avant l'expédition du vélo. Cependant, les rayons se tassent au cours des premiers kilomètres parcourus.

- Après les cent premiers kilomètres, les roues doivent être contrôlées, et éventuellement équilibrées, par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer.
- La tension des rayons doit ensuite être vérifiée à intervalles réguliers. Des rayons détendus ou défectueux doivent être remplacés par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer, et la roue éventuellement rééquilibrée.

La fixation de la roue dans le cadre et la fourche peut être réalisée de différentes manières. Habituellement, la roue est fixée par des écrous à chapeau ou par des serrages rapides. À côté de cela, il existe différents raccords par axe d'enchâssement qui sont vissés ou fixés au moyen de différents systèmes de serrage rapide.



Si un axe d'enchâssement est installé sur votre VAE, vous trouverez d'autres informations dans le chapitre « Blocages rapides », dans la notice d'utilisation fournie par le fabricant ou sur les pages web des fabricants respectifs.



Toutes les liaisons vissées doivent toujours être serrées au couple prescrit. Si le couple de serrage n'est pas correct, les vis peuvent casser ou des éléments raccordés peuvent se desserrer (voir page 39 « Couples de serrage pour les raccords à vis »).

Contrôle des moyeux

Les roulements de moyeu sont contrôlés de la manière suivante :

- Soulever d'abord une roue puis une autre. Faites tourner la roue respective.
- La roue doit continuer à tourner sur quelques tours et le mouvement de rotation devrait s'arrêter progressivement. Si la roue s'arrête soudainement, le roulement est défectueux. Sauf les roues avant avec dynamo de moyeu. Ce type de roue présente une résistance au rou-

lement légèrement plus élevée. Elle reste imperceptible à l'usage, mais se remarque pour ce contrôle.

- Le roulement de moyeu ne doit pas présenter de jeu. Essayer de faire bouger la roue de droite à gauche et inversement pour vérifier l'absence de jeu. Aucun jeu ne doit être perceptible.
- Si les roulements de la roue présentent un jeu latéral perceptible, ou au contraire si la roue ne tourne pas facilement, il faut faire procéder à un réglage des roulements par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer.

Jantes / pneus



Les jantes sont un organe de sécurité, soumis à de fortes sollicitations. Elles s'usent au fur et à mesure de leur utilisation. Il faut cesser d'utiliser une jante dès qu'on voit qu'elle est endommagée. La faire contrôler, et éventuellement remplacer, par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer. Une jante trop usée, et donc affaiblie, peut provoquer des chutes et des accidents graves.

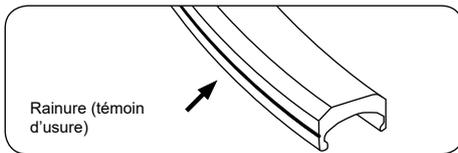


Il est normal que les patins et les garnitures de frein s'usent. Contrôlez régulièrement l'état des freins et des garnitures de frein. Remplacez suffisamment tôt les garnitures de frein et les patins usés. Veillez à ce que les jantes et les disques soient propres et sans huile ni graisse.

Il faut nettoyer les surfaces de freinage régulièrement selon la périodicité du programme d'entretien (voir p. 36).



Les jantes modernes (de 24" et plus) présentent des repères de limite d'usure par freinage. Il s'agit de points ou de lignes, de couleur ou estampés, se trouvant sur la surface d'appui. Lorsqu'ils ne sont plus visibles il ne faut plus utiliser la jante. Inversement, il peut y avoir des repères estampés ou de couleur qui apparaissent à partir d'un certain degré d'usure. Une jante est à faire contrôler par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer au plus tard après avoir utilisé deux jeux de patins.



La pression maximale autorisée du pneu ne doit pas être dépassée lors du gonflage. Sinon il y a un risque d'éclatement du pneu. Le pneu doit être gonflé au moins avec la pression minimale indiquée. Lorsque la pression est trop faible, il y a un risque que le pneu se détache de la jante. Sur le flanc du pneu, on trouve les in-

dications concernant la pression maximale autorisée et, en règle générale, celles concernant la pression minimale autorisée. Lorsque vous changez un pneu, remplacez-le uniquement par un modèle de type identique possédant la même dimension et la même sculpture. Sinon les caractéristiques de roulage peuvent être modifiées de manière défavorable. Des accidents peuvent alors se produire par la suite.



Les pneus peuvent présenter des dimensions différentes. Les dimensions des pneus sont normalisées. Exemple 1 : « 46-622 » indique que le pneu possède une largeur de 46 mm et que la jante possède un diamètre de 622 mm. Exemple 2 : « 28 x 1.60 pouces » indique que le pneu possède un diamètre de 28 pouces et une largeur de 1,60 pouce.

Pneus et pression des pneus

Les valeurs pour la pression des pneus recommandée peuvent être indiquées en bar ou en PSI. Le tableau qui suit représente la conversion des valeurs de pression usuelles et vous montre pour quelles largeurs de pneus ces valeurs de pression sont utilisées.

Largeur de pneu	Pression recommandée
20 mm	9,0 bar 130 psi
23 mm	8,0 bar 115 psi
25 mm	7,0 bar 100 psi
28 mm	6,0 bar 85 psi
30 mm	5,5 bar 80 psi
32 mm	5,0 bar 70 psi
35 mm	4,5 bar 65 psi
37 mm	4,5 bar 65 psi
40 mm	4,0 bar 55 psi
42 mm	4,0 bar 55 psi
44 mm	3,5 bar 50 psi
47 mm	3,5 bar 50 psi
50 mm	3,0 bar 45 psi
54 mm	2,5 bar 35 psi
57 mm	2,2 bar 32 psi
60 mm	2,0 bar 30 psi



Vous devez respecter les indications du fabricant de pneus. Elles peuvent être différentes, le cas échéant. Le non-respect des indications peut entraîner des dommages au niveau des pneus et des chambres à air.



Exemple d'une indication de pression



En cas d'indications de pression différentes sur le pneu et sur la jante, appliquer la pression minimale la plus élevée et la pression maximale la plus faible !



Les pneus sont des pièces d'usure. Vérifiez-en régulièrement la pression, les sculptures et l'état général. Tous les pneus ne peuvent pas s'utiliser indifféremment. Pour le choix des pneus, demandez conseil à notre service technique téléphonique.



Ne remplacez les pièces vitales pour la sécurité qui sont abîmées ou usées que par des pièces d'origine du fabricant ou par des pièces compatibles. Pour l'éclairage c'est obligatoire, pour d'autres pièces la plupart du temps la garantie s'annule lorsqu'on n'utilise pas des pièces de rechange du type prescrit. Faites-vous conseiller pour le choix d'équipement par notre service technique téléphonique).



L'utilisation de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine ou qui ne sont pas adaptées peut gravement affecter le fonctionnement du VAE ! Des pneus ayant une mauvaise adhérence ou en mauvais état, des garnitures de frein n'ayant pas le bon coefficient de friction ou des pièces en aluminium mal montées ou de mauvaise fabrication peuvent entraîner des accidents dont les conséquences peuvent être extrêmement graves. Il en va de même pour un montage mal réalisé !

Réparation des crevaisons (pneus classiques)



Pour la réparation d'une crevaison, adressez-vous à un spécialiste, à un atelier agréé ou à notre service technique téléphonique. Le démontage de la roue motrice et la déconnexion du câblage du moteur, en particulier, ne s'improvisent pas et demandent des outils spéciaux. Si vous voulez réaliser cette opération vous-même, faites vous conseiller au préalable par un spécialiste ou un technicien du service après-vente Fischer.

Montage et démontage de roues sans moteur moyeu



Avant toute intervention, ne pas oublier de couper l'installation électrique et de retirer la batterie ! On court sinon un risque d'électrocution ou de graves blessures.

La réparation d'une crevaison demande le matériel suivant :

- démonte-pneus (en matière plastique)
- pièce de raccommodage
- solution de caoutchouc
- toile d'émeri
- clé plate (pour les roues sans blocage rapide)
- pompe à vélo
- chambre à air de rechange

1. Ouvrir le frein

Lire les consignes à cet effet à la section « Freins », p. 31.

2. Dépose de la roue

- Si votre VAE est équipé de blocages rapides ou d'axes traversants, les ouvrir (voir p. 15) ;
- Si votre VAE est équipé d'écrous d'axe, les desserrer avec une clé plate de la bonne taille (dans le sens contraire des aiguilles d'une montre).

La roue avant s'enlève à l'identique.



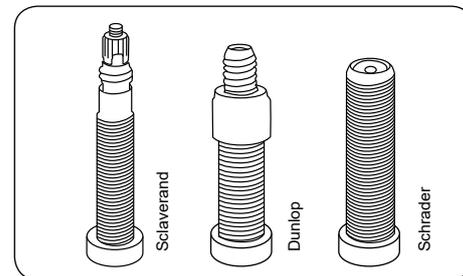
Source : Shimano® techdocs

Pour la roue arrière :

- Sur les VAE à dérailleur, se mettre sur le plus petit pignon (vitesse la plus rapide), ce qui est la position où la roue s'enlève le plus facilement.
- Si votre VAE est équipé de blocages rapides ou d'axes traversants, les ouvrir (voir p. 15).
- Si votre VAE est équipé d'écrous d'axe, les desserrer avec une clé plate de la bonne taille (dans le sens contraire des aiguilles d'une montre).
- Rabattre le dérailleur un peu vers l'arrière.
- Soulever un peu le VAE.
- De la paume de la main, donner à la roue un petit coup vers le bas.
- retirer la roue du cadre.

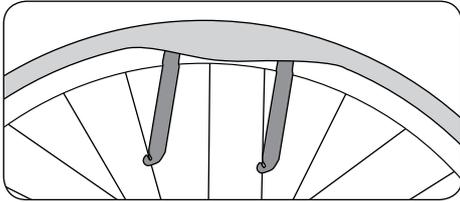
Si votre VAE est équipé d'un moyeu à vitesses intégrées, consultez d'abord la notice du fabricant ci-jointe.

Types de valves



3. Démontage du pneu et de la chambre à air

- Dévissez le capuchon, l'écrou de fixation de la valve, et éventuellement le raccord et le mécanisme de valve sur les valves Dunlop.
- Laissez la chambre à air se dégonfler.
- De l'autre côté de la roue par rapport à la valve, insérez un démonte-pneu juste sous le talon du pneu.
- Environ 10 cm plus loin, insérez le second démonte-pneu entre jante et pneu.
- Faites levier avec un démonte-pneu pour faire sortir le talon du pneu par-dessus le rebord de la jante.
- Répétez l'opération en vous décalant à chaque fois jusqu'à complètement dégager ce côté du pneu.
- Retirez la chambre à air.



4. Remontage du pneu et de sa chambre à air



Faites attention à ne pas laisser s'introduire de corps étranger à l'intérieur du pneu. Vérifiez que la chambre ne fasse pas de plis et ne soit pas coincée. Vérifiez que le fond de jante recouvre bien tous les écrous de rayon et qu'il ne soit pas abîmé.

- Insérer la jante à l'intérieur du pneu, en commençant l'un des flancs de la jante.
- Faites rentrer un des côtés du pneu dans le creux de la jante, sur tout le tour.
- Faites passer la valve par le trou prévu à cet effet, puis, de part et d'autre, disposez la chambre dans la jante, à l'intérieur du pneu.
- Faites passer vigoureusement l'autre côté du pneu entièrement par-dessus le rebord de la jante, en appuyant avec la paume (avec l'éminence thénar).
- Vérifiez le bon positionnement de la chambre à air.

- Pour les valves Dunlop : Remettez en place le mécanisme de la valve et revissez le raccord par-dessus.
- Gonflez un peu la chambre à air.
- Vérifiez que le pneu soit bien en place, en vous repérant à l'aide de la fine moulure courant le long du pneu. S'il n'est pas tout à fait bien en place, rectifiez-en la position à la main, et vérifiez sa bonne concentricité.
- Gonflez la chambre à air à la pression recommandée.



Avant de monter le pneu sur sa jante, vérifiez-en le sens de roulement.

5. Montage de la roue

Remettre la roue en place et la fixer à la fourche ou au cadre avec ses écrous, son axe traversant ou son blocage rapide.



Si votre VAE est équipé de freins à disque, vérifiez que les disques soient correctement pris entre les garnitures !



Pour un bon montage et réglage des dérailleurs, des moyeux à vitesses intégrées et des systèmes combinés, consultez la notice du fabricant.



Serrez toutes les vis à leur couple de serrage prescrit. Sinon les vis peuvent se détacher (voir page 39).

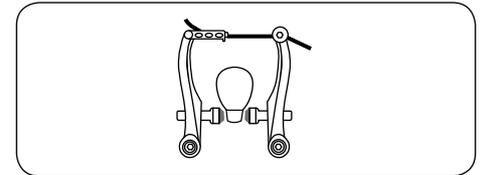
- Mettez le câble en place en le bloquant ou en le raccrochant.
- Vérifiez si les garnitures entrent bien en contact avec la surface de freinage.
- Revissez le bras anticouple.
- Faites un essai de freinage.

Freins



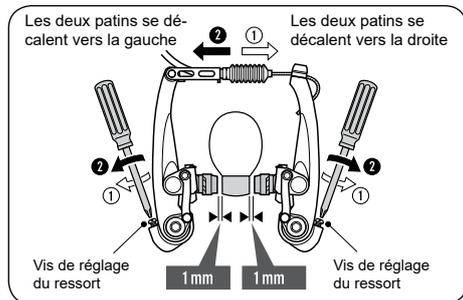
Votre VAE peut être équipé de différents types de freins. Pour plus de renseignements sur les freins dont est équipé votre VAE, consulter la notice du fabricant jointe, ou bien son site Internet.

Freins de jante cantilever (V-brake)



Si une garniture de frein en caoutchouc frotte contre la jante : Les vis de réglage à ressort vous permettent de régler la force de détente pour que les deux patins se décollent de la jante de façon

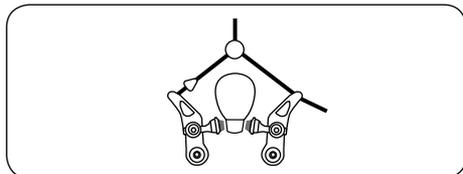
uniforme lorsque vous relâchez le levier de frein. Ensuite vérifier le bon fonctionnement du frein.



Réglage des freins au niveau de la jante

Source : Shimano® techdocs

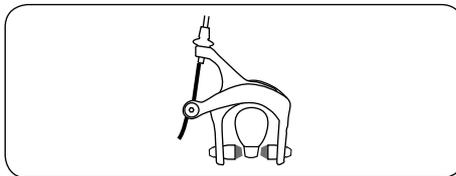
Cantilever



Ouvrir le frein cantilever ou V-brake :

- mettre une main à cheval sur le pneu
- appuyer les bras du frein contre la jante
- retirer le câble ou la gaine de l'un des bras

Frein à étrier



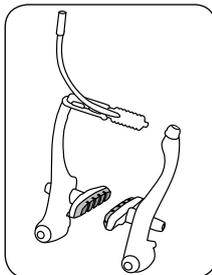
Ouverture d'un frein à étrier :

- décrocher le câble du bras ou du levier de frein ou bien :
- si le câble est fixe, dégonfler un peu le pneu. Cela permet à la roue de passer entre les mâchoires.

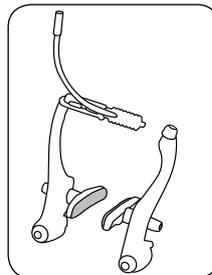
Usure de la garniture de frein

Les patins pour freins sur jante sont presque toujours pourvus de rainures ou de cannelures.

Les rainures et les cannelures servent entre autres à déceler le degré d'usure des patins. Si ces rainures ou cannelures ne sont plus visibles, les patins doivent être remplacés.

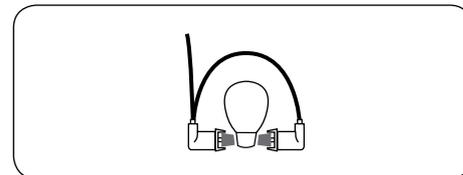


patins neufs



patins usés

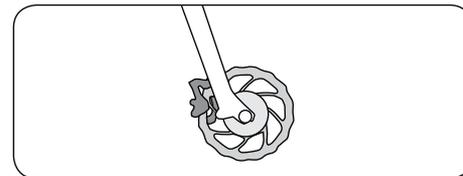
Frein hydraulique sur jante



Retirer un frein à mâchoires hydraulique :

- si le câble peut se décrocher, retirer l'un des actionneurs et sa mâchoire conformément à la notice du fabricant ;
- si le câble est fixe, dégonfler un peu le pneu.

Freins à disques mécaniques ou hydrauliques



Freins à disque:

- La roue se démonte sans précautions spéciales.
- N.B. Pour remonter la roue, il faut insérer le disque entre les étriers du frein et ensuite veiller à ce qu'il soit bien centré et qu'il ne frotte pas.

Rodage des freins à disque

Il y a lieu de procéder à un rodage soigneux de disques et de garnitures neufs avant leur première utilisation. Cela procure aux freins la meilleure efficacité.



Le rodage implique de procéder à des freinages très puissants. C'est pourquoi il faut avoir l'habitude de la puissance de freinage qui caractérise les freins à disque et savoir les actionner. Un manque d'habitude fait courir le risque d'accidents graves, voire mortels. Si cet exercice vous effraie, faites procéder au rodage par un spécialiste VAE/du vélo.

On procède comme suit : accélérer jusqu'à 30 km/h, puis freiner aussi fort que possible, jusqu'à s'arrêter ; répéter la manœuvre une vingtaine de fois. Pour un résultat optimal, il faut éviter de bloquer les roues.



Ne pas toucher un disque de frein lorsqu'il tourne ou juste après un freinage. Il y a un risque de se blesser et de se brûler.



Source : Shimano® techdocs

Formation de bulles avec les freins à disques



Évitez de freiner en permanence sur une durée prolongée, comme cela peut se produire dans de longues descentes en pente raide. Les freinages prolongés peuvent occasionner la formation de bulles de vapeur et une défaillance complète des freins. Il peut en résulter des chutes et des blessures très graves. Le levier de frein ne doit pas être actionné si votre VAE est couché ou s'il est à l'envers. Des bulles d'air pourraient se former dans le système hydraulique, et entraîner une défaillance du frein. Après chaque transport, vérifier si le point dur du frein semble plus souple que précédemment. Actionnez ensuite lentement le frein à plusieurs reprises. Le système de freinage peut alors se purger. Si le point dur demeure souple, vous ne devez pas continuer à rouler. Il faut faire procéder à une purge par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer



Avant un transport de votre VAE, vous pouvez contourner ce problème en actionnant le levier de frein et en le maintenant dans cette position à l'aide d'une courroie par exemple. Ceci permet d'empêcher la pénétration d'air dans le système hydraulique.



Si l'installation de freinage doit être nettoyée, veuillez lire les instructions données par les fabricants des composants.



Les disques de frein et les garnitures de frein sont soumis à une usure particulièrement importante. Ces pièces importantes pour la sécurité sont à faire contrôler régulièrement pour leur usure, et éventuellement à remplacer, par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer



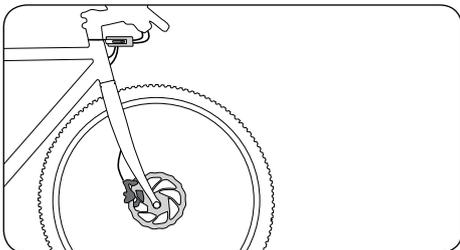
Source : Shimano® techdocs



Ne pas toucher un disque de frein lorsqu'il tourne ou juste après un freinage. Il y a un risque de se blesser et de se brûler.



Source : Shimano® techdocs



Pour les VAE équipés d'un convertisseur (permettant d'actionner des freins hydrauliques avec des manettes mécaniques) il est impératif de lire le mode d'emploi du fabricant ci-joint avant d'utiliser votre vélo.



Pratiquement tous les types de freins modernes assurent un freinage nettement plus puissant que n'était le cas autrefois. Avant d'utiliser le vélo sur route, il faut d'abord s'y habituer en pratiquant des freinages et des freinages d'urgence dans un endroit à l'abri de la circulation.



Lorsque l'on descend une côte très longue ou très raide, il ne faut pas freiner en permanence ou avec un seul frein. Cela peut faire chauffer le frein et faire perdre toute puissance de freinage.



La bonne façon de faire est de freiner en même temps des deux freins. La seule exception est lorsqu'on roule sur un sol glissant, comme du sable ou du verglas.

À ce moment il faut freiner très doucement et surtout avec le frein arrière. Sinon on court le risque de voir la roue avant se dérober latéralement, ce qui vous fait tomber.



Les freins sont des éléments vitaux pour la sécurité. Il y a lieu d'en assurer l'entretien régulier. Pour cela, il faut des spécialistes, du savoir-faire et des outils spéciaux. Confiez toutes les interventions sur votre VAE à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. Les interventions qui ne sont pas réalisées dans les règles de l'art constituent un risque pour la sécurité de fonctionnement du VAE ! Ne mettez jamais de lubrifiant sur les patins, les plaquettes ou les surfaces de freinage des jantes ou des disques. Toute huile ou graisse réduit l'efficacité de freinage.



Après toute intervention sur le système de freinage, il faut réaliser au moins un freinage d'essai dans un endroit à l'abri de la circulation avant de reprendre la route.



Il faut faire remplacer régulièrement le liquide de frein. Vérifiez régulièrement les plaquettes de frein et faites-les remplacer lorsqu'elles sont usées. Vous trouverez d'autres indications dans la notice d'utilisation du fabricant des freins.

Changement de vitesse



La présente notice d'utilisation décrit à titre d'exemple l'utilisation des composants de changement de vitesse d'un VAE. Ces pièces sont disponibles dans le commerce. Si votre VAE présente des équipements différents, vous trouverez les notices d'utilisation correspondantes sur le site du fabricant des pièces.



Pour toutes questions en matière de montage, de réglage, d'utilisation ou d'entretien, consultez notre service après-vente.

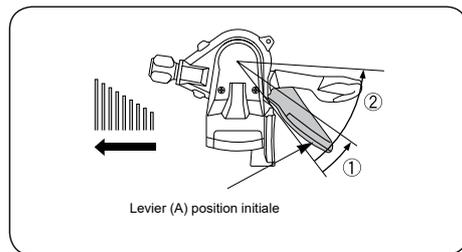
Les vitesses permettent d'adapter son effort à la route ou d'atteindre la vitesse voulue. Les petits braquets vous permettent de monter les pentes plus facilement en se fatiguant moins. Les grands braquets demandent d'appuyer plus fort sur les pédales mais permettent d'aller plus vite et en pédalant à une cadence plus faible. Il est conseillé de manière générale de privilégier des braquets plus petits avec un pédalage un peu plus rapide.

Votre VAE peut être équipé de différents modèles de changement de vitesse :

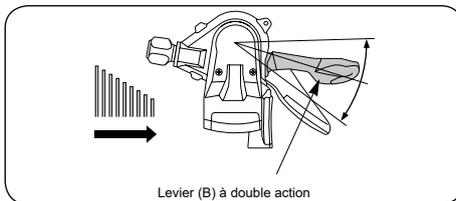
- dérailleurs
- changement de vitesse à moyeu

Ces changements de vitesse peuvent s'actionner avec différents types de manettes :

Manette de changement de vitesse de type STI de Shimano



Passage d'une petite couronne dentée vers une plus grande (levier A)



Passage d'une grande couronne dentée vers une plus petite (levier B)



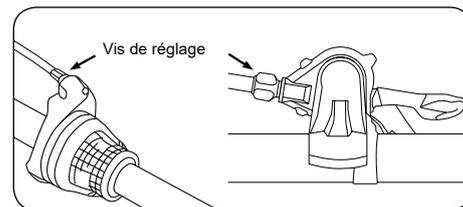
Vous trouverez des vidéos de démonstration faciles à comprendre pour le réglage des dérailleurs et des changements de vitesse de moyeu sur notre site Internet à l'adresse www.fischer-fahrrad.de/mediathek.

Le dérailleur ou le changement de vitesse de votre VAE a été soigneusement monté et réglé en usine. Il peut arriver, rarement, qu'il se dérègle pendant le transport. Cela se traduit par des vitesses qui s'enclenchent avec plus ou moins de difficulté, par une chaîne qui saute ou par la présence en marche d'un cliquetis ou d'un petit bruit constant. Dans ce cas, tourner la vis de réglage sur la poignée de changement de vitesse d'un quart de tour à droite ou à gauche, puis vérifier si les vitesses s'enclenchent mieux et si les bruits s'atténuent. Si les vitesses passent mieux, continuer à tourner la vis par quarts de tour jusqu'à obtenir des changements de vitesse bien fluides

et silencieux. Si le réglage dans un sens dégrade le passage des vitesses et provoque plus de bruit, tourner la vis dans l'autre sens.



Vous trouverez des informations sur le changement de vitesse de votre VAE dans la notice du fabricant et sur son site Internet.



Le changement de vitesse participe à la sécurité de votre VAE. Il est recommandé de s'exercer à l'utilisation du vélo et de son changement de vitesse avant de se lancer sur la voie publique. Toutes interventions sur le changement de vitesse sont à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer ! Les interventions qui ne sont pas réalisées dans les règles de l'art constituent un risque pour la sécurité de fonctionnement du VAE !



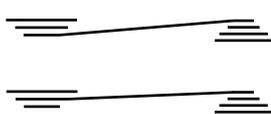
Ne pédalez pas en arrière pendant un changement de vitesse car cela pourrait endommager le mécanisme

de changement de vitesse. Toute modification au niveau du réglage de votre changement de vitesse ne doit être effectuée que petit à petit et avec précaution.

En cas de mauvais réglage, la chaîne de vélo peut sauter du pignon et provoquer des chutes. Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'il faut faire, consultez notre service technique téléphonique.

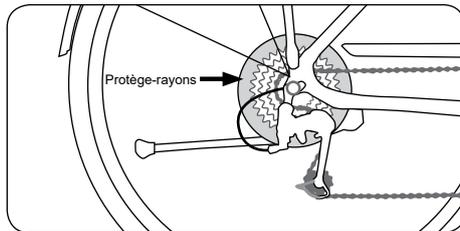


Malgré un dérailleur parfaitement réglé, des bruits peuvent apparaître si la chaîne de vélo se déplace de biais. Ces bruits sont normaux et n'entraînent pas de dommages au niveau des composants du dérailleur. Lorsque la chaîne de vélo présente un biaisement moins important dans un autre rapport, le bruit ne se produit plus.



L'utilisation de protège-rayons est recommandée pour les vélos de ville, les vélos de randonnée et les vélos d'enfant. Sinon, la chaîne de vélo ou

tout le mécanisme de dérailleur pourrait passer entre les pignons et les rayons et ce, malgré la faible importance des mauvais réglages.



Programme d'entretien



Les pièces de votre VAE sont à remplacer par des pièces de même marque et de même type exclusivement, faute de quoi on ne bénéficie plus de la garantie pour vices ni de la garantie commerciale.



La mécanique moderne est très performante, mais un peu délicate. Elle a besoin d'un entretien régulier. Pour cela, il faut des spécialistes, du savoir-faire et des outils spéciaux. Confiez les interventions sur votre VAE à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer ! Vous trouverez des informations

sur les pièces constitutives de votre vélo et sur leur entretien dans la notice de leurs fabricants et sur leurs sites Internet.

Les interventions que vous pouvez envisager de réaliser par vous-même sans risque sont signalées en **gras**. Pour assurer dans la durée le bon fonctionnement de votre VAE, et aussi pour ne pas perdre le bénéfice de la garantie :

- **nettoyez votre VAE chaque fois que vous l'avez utilisé, en vérifiant qu'il est en bon état.**
- **Confiez les révisions à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer.**
- **Contrôlez votre VAE tous les 300 à 500 km, ou tous les 3 à 6 mois ;**
- **en vérifiant que vis, écrous et blocages rapides sont bien serrés ;**
- **utilisez une clé dynamométrique pour garantir un bon serrage ;**
- **assurez l'entretien et la lubrification des pièces mobiles conformément aux instructions du fabricant (les surfaces de freinage ne se lubrifient pas !)** ;
- **faites réparer une peinture endommagée ;**
- **faites remplacer les pièces défectueuses et usées.**

Périodicité d'entretien

Avant chaque utilisation du VAE

Contrôler:

- rayons
- jantes par rapport à l'usure et à la concentricité
- état des pneus, présence de corps étrangers
- blocages rapides
- fonctionnement du changement de vitesse et de la suspension
- fonctionnement des freins
- freins hydrauliques : Étanchéité
- éclairage
- sonnette
- pneumatiques : bonne fixation, gonflage correct

Après les 200 premiers kilomètres, puis ensuite au moins une fois par an

Contrôler :

- pneus et roues

Couples de serrage :

- guidon
- tige de selle
- manivelles
- pédales
- selle
- toutes les vis de fixation

Réglage des éléments suivants :

- jeu de direction
- freins
- changement de vitesse
- éléments de suspension

Tous les 300 à 500 km

Contrôler :

- chaîne
- pignons
- usure des garnitures (remplacer les garnitures usées)
- couronne dentée

Nettoyer :

- chaîne
- pignons
- couronne dentée

Lubrifier :

- chaîne avec huile pour chaînes

Contrôler :

- le bon serrage de toutes les vis et boulons

Tous les 1 000 km

- contrôler les freins de moyeu, éventuellement graisser la bague de frein avec une graisse appropriée, ou la remplacer (vélociste ou technicien du service après-vente Fischer)

Tous les 3 000 km

À faire contrôler, nettoyer et éventuellement remplacer par un vélociste ou un technicien du service après-vente Fischer:

- moyeux
- jeu de direction
- freins
- pédales
- changement de vitesse
- chaîne

Après avoir roulé sous la pluie

Nettoyer et lubrifier :

- dérailleur
- freins (sauf les surfaces de freinage)
- Les articulations des cadres suspendus sont à entretenir conformément aux consignes du fabricant.
- Chaînes



Consultez notre service technique téléphonique en ce qui concerne les lubrifiants appropriés ! Il n'existe pas de lubrifiant universel. L'utilisation d'un lubrifiant mal adapté peut affecter le bon fonctionnement et causer des dommages !



Pour garantir le bon fonctionnement dans la durée de votre VAE, la première révision est essentielle ! Les câbles et les rayons s'allongent, les vis et les boulons peuvent se desserrer. C'est pourquoi il faut absolument confier la première inspection à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer.

Lubrification



Les interventions effectuées sur un VAE demandent du savoir-faire, des outils et de l'expérience. Confiez toutes interventions sur des pièces importantes pour la sécurité à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer, ou faites-les contrôler par eux.

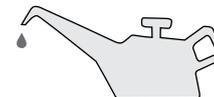


Schéma de lubrification

Que faut-il lubrifier ?	Selon quelle périodicité ?	Avec que type de lubrifiant ?
Chaîne	Après l'avoir nettoyée lorsqu'elle s'est salie ; après avoir roulé sous la pluie ; tous les 250 km	Huile pour chaîne
Câbles de freins et de changement de vitesse	En cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	Graisse sans silicium
Roulements de roues, de pédalier, de direction	1 fois par an	Graisse pour roulements
Éléments de suspension	Après les avoir nettoyés lorsqu'ils sont sales ; après avoir roulé sous la pluie ; selon les consignes du fabricant	Lubrifiant en bombe spécial
Filetages	Au montage	Graisse
Surfaces de contact des pièces en carbone	Au montage	Pâte pour carbone
Surfaces de glissement des blocages rapides	1 fois par an	Graisse, Huile en bombe
Tiges de selle métallique sur cadre acier	Au montage	Graisse
Articulations du dérailleur	En cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	Huile en bombe
Pivots des freins	En cas de mauvais fonctionnement ; 1 fois par an	Huile en bombe
Articulations des cadres suspendus	En cas de mauvais fonctionnement ; en cas de salissure	Selon les indications du fabricant

Vis et boulons



Toutes les liaisons vissées du VAE sont à bloquer au couple de serrage approprié pour assurer leur bonne tenue. Un serrage trop fort peut endommager les vis, boulons, écrous ou la pièce assemblée. Utilisez impérativement une clé dynamométrique. Sans cet outil spécial il n'est pas possible de réaliser un bon serrage.



Toute pièce qui porte une indication de couple de serrage doit obligatoirement être vissée à cette valeur. Recherchez dans la notice du fabricant de la pièce en question les bonnes valeurs de serrage.

Assemblage par vis	Couple de serrage
Manivelle, acier	30 Nm
Manivelle, alu	40 Nm
Pédales	40 Nm
Écrou d'axe de roue avant	25 Nm
Écrou d'axe de roue arrière	40 Nm
Expandeur de potence	22 – 24 Nm
Vis de blocage de potence Aheadset	14 – 16 Nm

Assemblage par vis Couple de serrage

Cornes – vis de blocage sur le cintre	10 Nm
Vis de collier de selle M8	20 Nm
Vis de collier de selle M6	14 Nm
Vis de tige de selle suspendue	20 Nm
Patins de frein	6 Nm
Support de dynamo	10 Nm

Couples de serrage standard pour assemblages par vis.

Les assemblages par vis se serrent aux valeurs suivantes :

Dimensions	Marquage des vis			Unité
	8.8	10.9	12.9	
M 4	2,7	3,8	4,6	Nm
M 5	5,5	8,0	9,5	Nm
M 6	9,5	13,0	16,0	Nm
M 8	23,0	32,0	39,0	Nm
M 10	46,0	64,0	77,0	Nm

Accessoires non montés



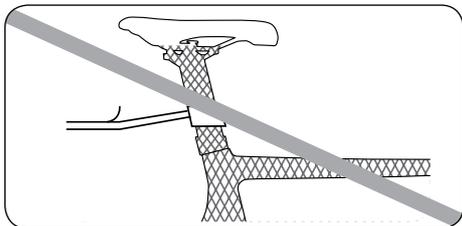
Vous devez toujours installer les accessoires joints conformément aux spécifications et aux instructions. Vous devez respecter le bon couple de serrage de toutes les liaisons vissées (voir page 39 « Vis et boulons »)

- N'utilisez que des pièces conformes à la réglementation en vigueur et au Code de la route.
- L'utilisation d'accessoires non homologués peut provoquer des accidents. C'est pourquoi il ne faut utiliser que des pièces ou des accessoires d'origine parfaitement adaptés à votre VAE.
- N'hésitez pas à demander conseil auprès de notre service après-vente.

Porte-bagages non montés



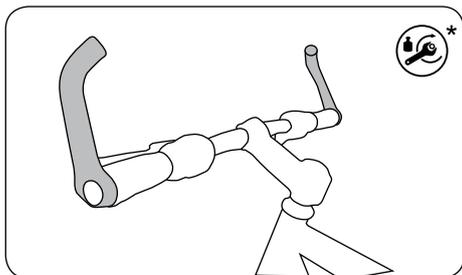
Il ne faut monter de porte-bagages que sur des VAE qui le permettent. Utiliser pour cela les points de fixation prévus. Il ne faut jamais fixer de porte-bagages à la tige de selle ! Elle n'est pas prévue à cet effet ! Une surcharge de la tige de selle par un porte-bagage peut la faire casser, provoquant des chutes graves.



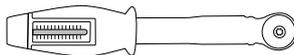
Il faut faire attention au moment de charger les porte-bagages à ne pas cacher les feux et les catadioptres !

Il faut veiller à équilibrer la charge des porte-bagages.

Cornes de guidon

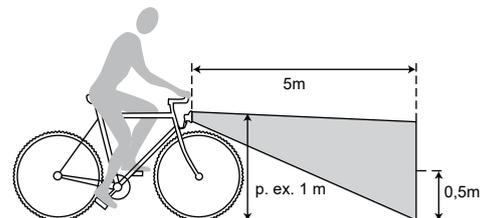


Les embouts de guidon et les cornes de guidon doivent toujours être fixés sur le guidon avec le bon couple de serrage, sinon vous risquez de chuter. Avant le montage, vous devez savoir s'il existe une autorisation du fabricant de guidon ; ce n'est qu'à cette condition que les embouts de guidon peuvent être montés.



Accessoires montés

Éclairage



Consultez la notice accompagnant votre éclairage. Dans les feux modernes à LED, les diodes ne se changent pas.



Les feux et les catadioptres sont à nettoyer régulièrement. Utiliser pour cela de l'eau additionnée d'un peu de détergent. Les contacts électriques s'entretiennent avec une huile en bombe appropriée. Votre VAE est équipé d'un système d'éclairage moderne. Celui-ci offre, outre la fonction d'éclairage pure, souvent des fonctions de sécurité, telles que le feu de position. Si vous êtes à l'arrêt la nuit, par exemple à un feu tricolore, vous restez malgré tout visible pour les autres usagers de la route.

De la même façon, certains modèles sont équipés du feu de circulation diurne nouvellement développé. Celui-ci est alimenté par des sources de tension différentes, suivant la situation de conduite. Veuillez lire à ce sujet les notices jointes du fabricant de composants.



Il est absolument vital d'avoir un éclairage en bon état de marche ! Le montage, le contrôle et la réparation sont à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer

Garde-boue

Les garde-boues sont fixés dans une position correcte au moyen de tringles spéciales. Si le bord intérieur du garde-boue est positionné parallèlement au pneu comme un anneau, les tringles présentent la longueur optimum. Dans le cadre d'une utilisation normale, le garde-boue ne doit pas se détacher. Le garde-boue est muni de clips de sécurité au cas où quelque chose se bloquerait entre le garde-boue et le pneu. Cette fixation de sécurité se détache alors de son support afin d'éviter une chute.



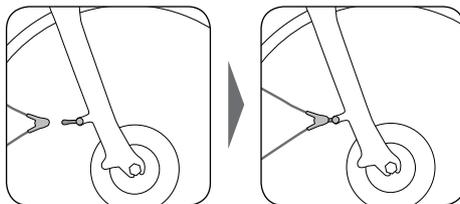
Descendez immédiatement du vélo si un corps étranger est coincé entre le pneu et le garde-boue. Le corps étranger doit être retiré avant que vous ne poursuiviez la route. Sinon, vous risquez une chute et des blessures graves.



Ne continuez en aucun cas à rouler avec une tringle de garde-boue folle : elle pourrait s'emmêler avec la roue et la bloquer.

Des garde-boues endommagés sont à remplacer obligatoirement avant de réutiliser le vélo, un travail à confier à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. De même, vérifiez régulièrement si les tringles sont bien fixées dans les sécurités anti-arrachement.

Reclipsage des tringles



Comme on peut voir dans la figure, un clip en plastique est fixé sur la tringle en

- Ce clip est enclenché au niveau du logement de la fourche.
- Les garde-boues sont orientés de façon à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec le pneu.

Porte-bagage



La présence de bagages affecte la tenue de route. Cela rallonge entre autres la distance de freinage, ce qui peut être la cause de graves accidents. Il y a lieu d'adapter son mode de conduite, ce qui veut dire qu'il faut freiner plus tôt et maîtriser un guidon plus lourd. Il ne faut transporter de bagages que sur un porte-bagages prévu à cet effet ! Il ne faut jamais fixer de porte-bagages à la tige de selle ! Elle n'est pas prévue à cet effet ! La surcharge provoquée par un porte-bagages peut faire casser la tige de selle, ce qui peut entraîner des chutes graves !

- Il ne faut fixer de siège pour enfant à un porte-bagages que si le siège est prévu à cet effet et que le fabricant l'autorise.
- Il faut veiller à ce que rien ne puisse se prendre dans les rayons et dans les roues en rotation.



Lorsque vous voyagez chargé, il ne faut pas dépasser le poids total autorisé du VAE (voir p. 52). La charge admise pour le porte-bagage est indiquée dessus.



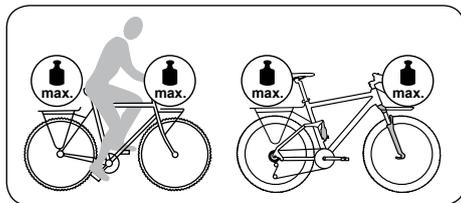
Il faut faire attention au moment de charger les porte-bagages à ne pas cacher les feux et les catadioptres.

Il faut veiller à équilibrer la charge des porte-bagages.

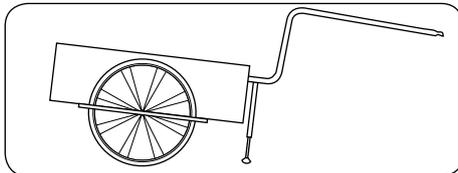
Porte-bagage avant



Les porte-bagages avant se fixent à l'axe avant ou à la fourche. Les porte-bagages avant affectent notablement la conduite du VAE ! Faites des essais porte-bagages avant chargé dans un endroit peu fréquenté !



Utilisation avec remorque



Renseignez-vous pour savoir si votre VAE peut s'utiliser avec une remorque. Cette information doit se trouver dans la documentation que vous a remis votre revendeur lorsque vous avez acheté votre vélo.

Utiliser exclusivement des remorques homologuées. Sont homologuées par exemple les remorques marquées « GS » (geprüfte Sicherheit). Prenez conseil auprès de notre service technique téléphonique.

Il faut tenir compte du fait qu'un VAE qui tire une remorque est nettement plus long qu'un vélo seul. La présence de la remorque modifie également le comportement de l'ensemble dans les virages. Tout cela demande une certaine habitude pour s'insérer dans la circulation. Avant de se lancer sur la route, il faut d'abord s'exercer avec la remorque vide dans un endroit à l'abri de la circulation.



Ne pas oublier de lire la notice d'utilisation du fabricant, qui donne généralement des conseils pour bien rouler attelé. On peut aussi consulter le site Internet du fabricant.

Vérifier si le fabricant de la remorque donne des indications de charge maximale et de vitesse maximale autorisées. Il y a lieu de se conformer à ces valeurs. Il est interdit aux enfants en dessous de 16 ans de rouler avec une remorque.

Transport



Transport par voiture

Il y a lieu de n'utiliser que des porte-vélos, de toit ou arrière, qui répondent aux exigences des autorités compétentes. Les porte-vélos homologués répondent aux exigences en matière de sécurité. Ils doivent être homologués conformément à la réglementation en vigueur. On choisira de préférence des modèles portant le sigle GS.



Les porte-vélos/VAE de mauvaise qualité peuvent provoquer des accidents. Il y a lieu d'adapter sa conduite à la charge sur le toit que constitue le porte-vélos.



Le fait de transporter un VAE sur le toit modifie aussi la hauteur totale du véhicule !

Le VAE est à fixer soigneusement de façon à ne pas pouvoir se détacher du porte-vélo. Un vélo qui se détache peut provoquer de graves accidents de la circulation. Ne pas oublier de vérifier la fixation du vélo plusieurs fois pendant le trajet. Des pièces non fixées (de type outils, pompe, sacoche ou siège pour enfant) peuvent se détacher pendant la marche et mettre en danger les autres usagers de la route. Il ne faut pas oublier de retirer au préalable toutes pièces non fixées.

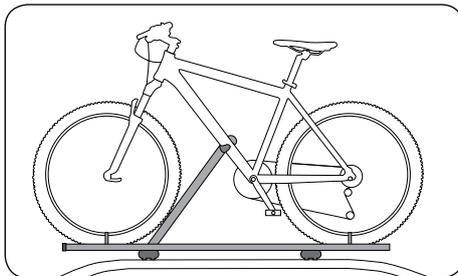
Lorsqu'on roule sous la pluie de façon prolongée, il faut protéger l'afficheur de l'eau. On peut utiliser par exemple un sac de plastique bien fixé.

Ne pas attacher un VAE par son guidon, sa potence, sa selle ou sa tige de selle qui si le porte-vélos est prévu à cet effet. Ne pas utiliser d'accessoires de fixation susceptibles d'endommager le cadre ou la fourche.

Toujours disposer le VAE verticalement sur ses roues, sauf si le porte-vélos permet de faire autrement. Ne jamais accrocher un VAE à un porte-vélo de toit ou de hayon par une manivelle. Il risquerait de se décrocher, ce qui pourrait provoquer de graves accidents. Ne pas hésiter à se renseigner sur l'utilisation et la pose de son porte-vélos sur les pages Internet des fabricants de pièces et d'accessoires. Toujours se renseigner au préalable lorsqu'on utilise un matériel qu'on ne connaît pas.

Dispositions légales pour le transport d'un VAE

Un VAE peut se transporter en voiture comme un vélo normal. Il faut retirer la batterie et la transporter à part. Étant donné le poids d'un VAE, il faut utiliser un porte-vélo renforcé. Il y a lieu d'adapter sa conduite à la charge sur le toit que constitue le porte-vélos.



Transport par train

Les VAE ne sont pas traités de la même façon dans les différents modes de transports publics. Il est utile de se renseigner avant le départ sur la possibilité d'emporter son vélo dans les bus, les trams ou les trains. Il y a dans certains trains des emplacements prévus pour les vélos. Dans certains trains il faut réserver un emplacement pour un vélo à l'avance.

Dispositions légales pour le transport d'un VAE

S'appliquent les mêmes conditions que le transport d'un vélo ordinaire. Il est recommandé de retirer la batterie le temps du transport par train.



Transport par avion

Il faut se renseigner auprès de sa compagnie aérienne sur les conditions s'appliquant au transport de matériels sportifs et de vélos. Le transport d'un vélo peut exiger une réservation spéciale. Il faut soigneusement emballer son vélo pour éviter les dommages en cours de transport. Il existe pour cela des valises spéciales, mais aussi des cartons prévus à cet effet. Renseignez-vous auprès de notre service après-vente à ce sujet.

Dispositions légales pour le transport d'un VAE

Dans ce cas la batterie entre dans la catégorie des produits dangereux. Elle est à marquer comme telle. Consultez votre compagnie aérienne à ce sujet. Il faut également se renseigner auprès de sa compagnie aérienne sur les conditions s'appliquant au transport de matériels sportifs et de vélos.



Conditions générales s'appliquant au transport des VAE :



Le transport de la batterie sur le VAE ne constitue pas un transport dangereux. Si la batterie est transportée séparément, elle est considérée comme une marchandise à risque dont le transport doit se conformer à la réglementation en vigueur.



Avant tout transport, retirer la batterie. La transporter séparément.



Il ne faut jamais expédier soi-même une batterie. Une batterie entre dans la catégorie des matières dangereuses. Dans certaines conditions elle peut entrer en surchauffe et prendre feu. L'expédition de la batterie de votre VAE doit être confiée à votre vélociste ou votre technicien du service après-vente Fischer exclusivement. Contactez notre service technique téléphonique.

Pièces de rechange du VAE

S'applique pour les VAE :

Conditions de remplacement de pièces sur les vélos porteurs du marquage CE / sur les VAE à assistance limitée à 25 km/h

Catégorie 1

Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur / du fournisseur du système

- **Moteur**
- **Capteurs**
- **Commande électronique**
- **Câbles électriques**
- **Unité de commande sur le guidon**
- **Écran**
- **Pack de batterie**
- **Chargeur**

Catégorie 2

Composants qui ne peuvent être remplacés qu'après autorisation du constructeur du véhicule

- **Cadre**
- **Amortisseur**
- **Fourche rigide et suspendue**
- **Roue pour moteur de moyeu**
- **Système de freinage**
- **Garnitures de frein** (freins sur jante)
- **Porte-bagages**

(Le porte-bagages influencent directement la répartition des charges sur la roue. Des altérations négatives et positives peuvent toutes deux modifier le comportement de conduite tel que défini par le constructeur.)

Catégorie 3 *

Composants qui peuvent être remplacés après autorisation du constructeur du véhicule ou de la pièce

- **Manivelle**
(Si les distances manivelles – centre du cadre (coefficient Q) sont respectées)
- **Roue sans moteur de moyeu**
(Si l'ETRTO est observé)
- **Chaîne / courroie dentée**
(Si la largeur originale est respectée)
- **Ruban fond de jante**
(Les rubans fonds de jante et les jantes doivent être assortis. La modification de la combinaison peut provoquer un glissement du ruban fon de jante et donc des défauts sur la chambre à air.)
- **Pneus**
(L'accélération plus rapide, le poids supplémentaire et une prise plus rapide des virages nécessitent l'utilisation de pneus homologués pour usage avec des vélos électriques. ce sous condition du respect des préconisations de l'ETRTO)
- **Câbles/gaines de frein**
- **Garnitures de frein**
(à galet, à tambour, à disque)
- **Ensemble guidon-potence**
(Dans la mesure où les longueurs de gaine et/ou de câble ne doivent pas être modifiées. Dans le cadre des longueurs de gaine originales, il doit être possible de modifier la position d'assise dans le sens du consommateur. En outre, la répartition des charges sur la roue change fortement et peut conduire à des caractéristiques de guidage critiques.)

• **Selle et tige de selle**

(Si le décalage vers l'arrière par rapport à la plage d'utilisation de série/originala n'est pas supérieur à 20 mm. Dans ce cas aussi, une répartition modifiée de la charge en dehors de la plage de réglage prévue peut entraîner des caractéristiques de guidage critiques. La longueur des tiges de selle sur les rails de selle et la forme de la selle jouent aussi un rôle à cet égard.)

• **Phares**

(Les phares sont conçus pour une tension prédéfinie qui doit correspondre aux batteries des véhicules. Il faut également garantir la compatibilité électromagnétique (CEM), le phare pouvant représenter une partie des perturbations potentielles.)

* L'autorisation du constructeur des pièces ne peut être donnée que si le composant a été contrôlé en amont et de manière suffisante conformément à son usage prévu et aux normes applicables et si une analyse des risques a été réalisée.

Catégorie 4

Composants ne nécessitant pas d'autorisation spéciale

- **Jeu de direction**
- **Boîtier de pédalier**
- **Pédales**
(Si la pédale n'est pas plus large que la plage d'utilisation de série/originala)
- **Dérailleur avant**
- **Dérailleur arrière**
(Tous les composants du passage de vitesse doivent être assortis au nombre de vitesses et être compatibles entre eux.)
- **Manette de vitesses / Poignée tournante**
- **Câbles et gaines de changement de vitesses**

• **Plateaux / Disque à courroie / Jeu de pignons**

(Si le nombre de dents et le diamètre sont identiques à ceux de la plage d'utilisation de série/originala)

• **Protection de chaîne**

• **Garde-boue**

(Si la largeur n'est pas inférieure à celle de série/originala et que la distance par rapport au pneu s'élève à au moins 10 mm)

• **Rayons**

• **Chambre à air de même construction et valve identique**

• **Dynamo**

• **Feu arrière**

• **Catadioptr**

• **Dispositif réfléchissant de rayon**

• **Béquille**

• **Poignées avec serrage à vis**

• **Sonnette**

Catégorie 5

Consignes particulières relatives au montage d'accessoires

- **Les embouts de cintre (bar ends) sont autorisés**
- **À condition d'être montés de manière conforme vers l'avant**
(La répartition de la charge ne doit pas être fondamentalement modifiée)
- **Les rétroviseurs sont autorisés.**
- **Les feux supplémentaires, alimentés par piles ou batteries et conformes à § 67 du code de la route allemand (StVZO) sont autorisés (renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays).**
- **Les remorques ne sont autorisées qu'après validation par le constructeur du véhicule.**

Interdiction de tuning

- **Les sièges enfant ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule.**
- **Les paniers à l'avant sont considérés comme critiques en raison du caractère indéfini de la répartition de la charge. Uniquement autorisés après validation par le constructeur du véhicule.**
- **Les sacoches de vélo et top cases sont autorisés. Il faut tenir compte du poids total admissible, de la capacité de marge max. du porte-bagages et d'une bonne répartition des charges.**
- **Les dispositifs de protection contre les intempéries fixes ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule.**
- **Les porte-bagages à l'avant et l'arrière ne sont autorisés qu'après validation par le constructeur du véhicule.**

Source : www.ziv-zweirad.de, Version du 08/05/2018



Il est interdit de procéder à des modifications techniques de votre VAE. Toute intervention destinée à augmenter la puissance ou la vitesse est susceptible d'entraîner de graves conséquences sur les plans juridique et sécuritaire.

Conséquences juridiques éventuelles :

- Le VAE est soumis à une obligation d'homologation et d'assurance. S'appliquent toutes les dispositions légales en matière d'équipement et d'homologation.
- Toutes les garanties constructeur sont annulées.
- Des poursuites au pénal ne sont pas à exclure, pour blessure par imprudence par exemple.
- L'assurance du vélo cesse d'être valable.

Conséquences techniques éventuelles :

- Des modifications techniques peuvent altérer le bon fonctionnement du vélo et peuvent provoquer des défauts ou la rupture de pièces.
- Le moteur et la batterie peuvent souffrir de surcharge et présenter un fort échauffement. Conséquences : dommages irréparables et risque d'incendie.
- Les freins sont plus sollicités. Conséquences : mauvais fonctionnement, surchauffe, usure accélérée.

Garanties légales



Dans tous les États de droit européen s'appliquent partiellement des conditions de garantie unitaires. Renseignez-vous sur la réglementation nationale en vigueur dans votre pays de résidence.

En droit européen, le vendeur se doit d'assurer une garantie des vices d'au moins deux ans à partir de la date d'achat. Cela inclut tous vices déjà présents à l'achat/la remise. On considère de plus pendant les six premiers mois que les vices étaient déjà présents à l'achat.

Un vélo, en particulier un vélo à assistance électrique, est un véhicule complexe. Il y a par conséquent lieu de bien respecter la périodicité d'entretien. Un défaut d'entretien est susceptible d'annuler la garantie du vendeur, et ce si la panne aurait pu être évitée par un entretien. Les entretiens nécessaires sont précisés dans la présente notice et dans les notices jointes des fabricants des composants.

En vertu de la législation européenne vous pouvez exiger réparation ou remplacement dans un premier temps. Si cela s'avère définitivement impossible, ce qu'on suppose être le cas après la seconde tentative de remise en état, l'acheteur a droit à diminution ou à résiliation du contrat.

Garanties supplémentaires

La responsabilité pour vice ne couvre pas l'usure normale dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination. Les organes de propulsion et de ralentissement, ainsi que les pneumatiques, l'éclairage et les points de contact du cycliste avec le vélo sont naturellement sujets à usure, à quoi s'ajoute la batterie pour les VAE.



En cas de défaut ou d'application de la garantie adressez-vous à notre service technique téléphonique. N'oubliez pas à cet effet de conserver toutes factures et justificatifs d'entretien.

FISCHER – die fahrradmarke® vous offre, à côté et en plus des garanties légales, une

GARANTIE CONSTRUCTEUR

Généralités

La société MTS Group Inter-Union Technohandel GmbH, Carl-Benz-Strasse 2, 76761 Rülzheim, Allemagne, accorde pour ce produit une garantie de 24 mois et une garantie de 30 ans contre le bris du cadre. Vous disposez en dehors de cette garantie de l'intégralité des droits vous revenant en tant que consommateur. Vos garanties à réparation ou remplacement, annulation ou diminution et dommages-intérêts conformément à l'art. 437 du Code civil allemand sont intégralement maintenus par la présente garantie.

Durée de la garantie

La garantie accordée par la société MTS Group Inter-Union Technohandel GmbH est de 24 mois pour le produit dans son ensemble et de 30 ans contre le bris du cadre. La garantie prend effet à la date de livraison de la marchandise à vous ou à tout tiers désigné par vous et qui n'est pas le transporteur.

Étendue de la garantie

La garantie s'applique en cas défaut de matériau ou de vice de fabrication.

Conditions de la garantie

La présente Garantie s'étend exclusivement aux particuliers ayant acheté eux-mêmes leur VAE FISCHER auprès de partenaires commerciaux de FISCHER et à des fins exclusivement privées et conformes à la destination du VAE, à l'exclu-

sion de toute compétition, et s'étant enregistrés en ligne dans un délai de 6 semaines après la date d'achat.* Il y a lieu pour pouvoir bénéficier de la garantie de conserver la preuve d'achat au moins pour la durée de la garantie.

Exclusions de garantie

Toutes les pièces d'usure, telles que données dans la liste des pièces d'usure dans la notice d'utilisation, et que votre vélociste pourra vous indiquer avant l'achat. Tous dommages provoqués par des modifications techniques, des réparations inadéquates ou un entretien défectueux non conforme à la notice d'utilisation. Vous trouverez d'autres exclusions de garantie détaillées dans la notice d'utilisation. La charge de la preuve concernant les exclusions de garantie ci-dessus nous revient.

Droit applicable

Pour tous recours en garantie s'applique la législation allemande.

* L'enregistrement se fait sur le site Internet www.fischer-fahrrad.de. Pour renseigner le formulaire il vous sera demandé vos coordonnées personnelles, les indications se trouvant sur la fiche d'identification du vélo (elle se trouve dans la notice d'utilisation) et la preuve d'achat.

Conditions de garanties (extrait)

- Exclusivement pour clients finals ayant acheté un VAE FISCHER chez un concessionnaire FISCHER agréé (facture justificative exigée)
- Uniquement pour une utilisation conforme à destination à fins privées, c'est-à-dire en particulier à l'exclusion de toute utilisation dans des compétitions ou pour location.

Respect de l'environnement

- Enregistrement en ligne dans un délai de 6 semaines après la date d'achat sur le site www.fischer-fahrrad.de.
- La garantie ne couvre pas des dommages provoqués par des modifications techniques, des réparations incorrectes ou un entretien insuffisant. Pour un entretien correct, vous voudrez bien consulter la notice d'utilisation livrée avec votre vélo FISCHER.
- Les interventions sous garantie assurent le remplacement des pièces défectueuses ou la réparation.
- Les conditions de garanties complètes sont consultables en ligne à l'adresse www.fischer-fahrrad-kundendienst.de.

S'applique le droit allemand.

Produits de nettoyage et d'entretien

Il ne faut pas que le nettoyage et l'entretien de votre VAE occasionne des pollutions indues. C'est pourquoi nous recommandons, autant que faire se peut, l'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien biodégradables. Il faut éviter de les mettre à l'égout. Pour nettoyer la chaîne, utiliser un produit spécial et mettre le produit ayant servi en déchetterie.

Produits de nettoyage des freins et lubrifiants

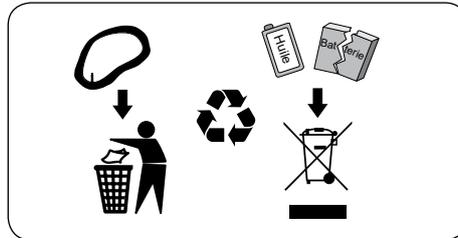
Ils sont à traiter comme les autres produits de nettoyage et d'entretien.

Pneus et chambres à air

Les pneus et les chambres à air ne sont pas des déchets ménagers. Ils doivent être mis en déchetterie.

Batteries de VAE

Les batteries de VAE entrent dans la catégorie des matières dangereuses, et sont soumises de ce fait aux obligations d'étiquetage correspondantes. Leur élimination doit être confiée à votre revendeur ou à leur fabricant. Contactez notre service technique téléphonique.



Les prestations Fischer

L'achat d'un VAE FISCHER vous fait bénéficier d'une variété de prestations.

Service technique téléphonique

Pour tout problème technique et tout cas de garantie portant sur les modèles des années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, notre service technique téléphonique gratuit est joignable au +49 721 97902560 depuis l'Allemagne ou au +43 1 9073366 depuis l'Autriche ou via le lien suivant : www.fischer-fahrrad-kundendienst.de

Il vous sera demandé les éléments suivants, à trouver sur la plaque constructeur :

1. Année de fabrication
2. Modèle (p. ex. ECU 1820 ou EM 1864 ...)
3. Réf. (p. ex. 18005 ou 18024...)

La plaque constructeur se trouve au bas de la tige de selle, et ces informations sont reprises au début de la notice d'utilisation, dans l'identification du véhicule.

Il vous sera également demandé vos coordonnées.

Mentions légales

Fischer 2in1 édition 2.3 février 2020

Pour toutes questions concernant votre VAE, n'hésitez pas à utiliser notre assistance technique téléphonique

(Allemagne : +49 721 -97 902560,

Autriche : +43 1 9073366).

MTS Group Inter-Union Technohandel GmbH, Carl-Benz-Straße 2, 76761 Rülzheim, Tel: +49 7272 9801-100, Fax: +49 7272 9801-123, www.mts-gruppe.com

MTS Group Inter-Union Technohandel GmbH est représenté par ses gérants :

Jürgen Herrmann, Frank Jansen

La déclaration de conformité des VAE

Fischer est également disponible sur le site www.fischer-fahrrad.de.

En charge de la diffusion de la notice d'utilisation : [inMotion mar.com](http://inMotionmar.com)

Rosensteinstr. 22, 70191 Stuttgart,

Allemagne

info@inmotionmar.com, www.inmotionmar.com

Texte et illustrations : Veidt-Anleitungen,

Friedrich-Ebert-Straße 32, 65239 Hochheim,

Allemagne

Veidt-Anleitungen@email.de

Validation juridique effectuée par un cabinet d'avocats spécialisé dans la protection intellectuelle.

La présente notice d'utilisation répond aux exigences de la norme EN 15194:2018-11.

En cas de livraison et d'utilisation en dehors de ces domaines il incombe au fabricant du véhicule de fournir les instructions complémentaires nécessaires. Sous réserve de toutes modifications. Édité en 02/2020

© La reproduction, la traduction ou tout usage commercial du présent document ne sauraient se faire sans autorisation écrite préalable (même pour de simples extraits sous forme imprimée ou électronique).

Révisions périodiques

Éléments à surveiller lors du prochain contrôle :

Pièces dont le remplacement est recommandé :

Problèmes constatés :

<p>1. Révision Après 200 km env.</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <hr/> <p>Date / signature Cachet du revendeur</p>	<p>2. Révision Après 1000 km env.</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <hr/> <p>Date / signature Cachet du revendeur</p>
<p>3. Révision Après 2000 km env.</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <hr/> <p>Date / signature Cachet du revendeur</p>	<p>4. Révision</p> <p>Opération effectuées :</p> <hr/> <hr/> <p>Pièces mises en œuvre :</p> <hr/> <hr/> <p>Date / signature Cachet du revendeur</p>

Documentation remise

Le VAE précisé à la section « Identification du véhicule » a été livré au client dans l'état suivant :

- A. Entièrement monté** : prêt à l'usage
- B. Prémonté** Réglages restants : montage des pédales clipsables, réglage de la potence Speedlifter, contrôle de la pression des pneus
- C. Partiellement monté** : Réglages restants :
pédales et guidon avec utilisation des bons outils et respect des couples de serrage prescrits → Ces travaux de montage sont à confier exclusivement à un vélociste ou à un technicien du service après-vente Fischer. Contrôle de la pression des pneus.

Si le VAE a été livré au client monté en bonne et due forme et prêt à l'utilisation, s'applique ce qui suit : VAE de type _____ tel que défini à la section « Utilisation conforme à son objet ».

La fonctionnalité des éléments ci-dessous a été contrôlée :

- Roues : tension des rayons, montage, équilibrage, pression des pneus
- Tous assemblages à vis : bonne fixation, bon couple de serrage (voir plus haut « État dans lequel est remis le vélo »)
- Changement de vitesse
- Système de freinage
- Éclairage
- Réglage de la position
- Réglage de la suspension en fonction du cycliste
- Les accessoires suivants ont été montés et contrôlés à part :

- Essai par le mécanicien/livraison
- Consignes d'utilisation du VAE données au client
- Manette du frein avant, à droite
- Manette du frein arrière, à gauche
- Instructions pour la réparation d'une crevaison / débranchement / rebranchement du raccordement à la roue motrice

Remis par (cachet du revendeur) :

Date

Signature du mécanicien/revendeur

Il a été remis et expliqué les notices suivantes :

VAE

Notices supplémentaires :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Changement de vitesse | <input type="checkbox"/> Éléments de suspension |
| <input type="checkbox"/> Système de freinage | <input type="checkbox"/> Transmission par courroie |
| <input type="checkbox"/> Chargeur | <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation de la transmission électrique |
| <input type="checkbox"/> Autres documents : | |

Si cela n'est pas précisé explicitement, les remorques, sièges pour enfants et porte-bagages ne sont pas autorisés, et le VAE n'est pas homologué pour la compétition.

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Utilisation avec remorque autorisée | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Utilisation de siège enfant autorisée | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Utilisation de porte-bagages autorisée | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Utilisation en compétition autorisée | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| Utilisation en bike park autorisée | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |



Le poids total maximum autorisé (vélo + cycliste + bagages + remorque) est de 135 kg pour les VTT et de 150 kg pour les vélos de ville et les VTC.

Le poids à vide du véhicule est de 25 à 28 kg.

Le poids total autorisé du cycliste, bagages compris, est de 107 kg pour les VTT et de 122 kg pour les vélos de ville et les VTC.

Client/réceptionnaire/propriétaire

Nom _____

Adresse _____

Code postal, ville _____

E-mail _____

Date d'achat Signature du réceptionnaire/propriétaire



Si le VAE avec lequel la présente notice a été fournie est seulement pré-monté, il y a lieu de lire la notice de montage jointe et de s'y conformer. Les contrôles ci-dessus doivent être effectués également par le propriétaire en tenant dûment compte des restrictions précisées !

Identification du véhicule

Constructeur du véhicule _____

Marque _____

Modèle _____

Hauteur de cadre/taille _____

Couleur _____

Numéro de cadre _____

Fourche/fourche suspendue _____

Numéro de série _____

Amortisseur sur bras de suspension _____

Numéro de série _____

Changement de vitesse _____

Numéro de série du moteur _____

Numéro de la batterie _____

Numéro de clé _____

Équipements spéciaux _____

Transmission à un nouveau propriétaire :

Propriétaire _____

Adresse _____

Date/signature _____

Déclaration CE/UE



de conformité avec les directives 2006/42/EG & CEM 2014/30/UE

Fabricant / Responsable MTS MarkenTechnikService GmbH & Co. KG / Jürgen Herrmann

Produit VAE (cycle à assistance électrique)

Marque Fischer, die Fahrradmarke

Modèles ECU 1401, ECU 1800, ECU 1801, ECU 1803, ECU 1820, ECU 1863, ECU 1903, ECU 2063, ER 1804, Cita 3.0, Cita 4.0i, Cita 5.0i, Cita 6.0i
ETH 1401, ETD 1401, ETH 1801, ETD 1801, ETH 1806, ETD 1806, ETH 1820, ETD 1820 ETH 1822, ETD 1822, ETH 1828, ETD 1828, ETH 1861, ETD 1861, ETH 1920, ETD 1920, Viator 5.0i
EM 1608, EM 1726, EM 1723, EM 1724, EM 1725, EM 1829, EM 1862, EM 1864, EM 1865, EM 1922, EM 1966i, Terra 2.0, Montis 2.0, Montis 5.0i, Montis 6.0i
Vélo pliant FR 18

Normes appliquées DIN EN 15194:2017-12, DIN EN ISO 4210-2:2015-12

Les produits ci-dessus répondent, pour une utilisation conforme à leur destination, aux exigences de la/des norme(s) suivante(s) :

Directive machine 2006/42/EG RoHS IEC 62321:2008 RED 2014/53/EU
 Directive CEM 2014/30/EU Directive UE basse tension 2006/95/EG (*uniquement pour le chargeur*)

Adresse MTS Group Inter-Union Technohandel GmbH, Carl-Benz-Str. 2, 76761 Rülzheim

Téléphone +49 (0)7272/9801-100
Fax +49 (0)7272/9801-123
E-mail mts-gruppe.com

Rülzheim, le 11 septembre 2019

Jürgen Herrmann
Geschäftsführer
Managing Director

Benjamin Doll
Leiter Category Management
Head of Category Management

Lieu, date

Nom et signature

Personne autorisée à constituer le dossier technique: Thomas Stephan MTS Group, Carl-Benz-Str. 2, 76761 Rülzheim, Allemagne

Fiche de réparation et de réclamation

Nous sommes désolés de vous voir rencontrer des problèmes avec notre VAE FISCHER. Vous voudrez bien prendre contact sans délai avec notre concessionnaire ou avec le service clientèle de FISCHER afin que vous puissiez rapidement utiliser à nouveau votre VAE FISCHER

1. Il faut vérifier immédiatement après l'achat ou la réception si votre VAE FISCHER est en bon état de marche. Si votre VAE FISCHER devait présenter un défaut, vous pouvez vous adresser au vendeur du VAE FISCHER pour le remettre en état dans le cadre de la garantie. Plus le constat du ou des défauts est fait tôt et avec précision, permettant d'en rendre compte au vendeur, plus il sera possible de vous aider.
2. Consignez une description du défaut ou des défauts aussi précise que possible par écrit sur la fiche de réparation et de réclamation.

Achat chez un concessionnaire FISCHER

Si vous avez acheté le VAE FISCHER chez un concessionnaire FISCHER, adressez-vous à lui avec votre fiche soigneusement remplie. Il pourra valider votre constat et éventuellement remédier aux défauts.

Achat dans la boutique en ligne FISCHER ou en ligne

Si vous avez acheté votre VAE FISCHER directement dans notre boutique en ligne FISCHER, c'est au service après-vente de FISCHER qu'il faut s'adresser. Pour cela, contacter le service après-vente FISCHER par téléphone. +49 7272 9801-100 ou par e-mail à fischer-fahrradshop@mts-gruppe.com.

Pour les réclamations pour des VAE FISCHER achetés chez un de nos revendeurs en ligne, adressez-vous directement à lui pour la façon dont il traite les réclamations.

3. Munissez-vous au préalable de la fiche de réparation et de réclamation que vous aurez remplie complètement, de la preuve d'achat et de la notice d'utilisation pour permettre au concessionnaire chez qui vous avez acheté le VAE FISCHER de vous aider au mieux.
4. Si le VAE FISCHER est à retourner, joindre la fiche de réparation et de réclamation remplie complètement et une copie de la preuve d'achat. Il y a lieu d'emballer le VAE FISCHER soigneusement, le mieux étant de le remettre dans son emballage d'origine, ou dans un autre emballage de transport adéquat. Une prestation de garantie n'est possible que si le VAE FISCHER nous est retourné complet, c'est-à-dire avec tous ses accessoires.

5. S'il se produit des dommages au cours du transport du VAE FISCHER, c'est contre le transporteur qu'il faut se retourner. Les VAE FISCHER qui nous arrivent endommagés pour cause d'emballage inadéquat ou défectueux de votre fait ne sont pas couverts par la garantie.
6. Les frais d'expédition pour le retour de VAE FISCHER vous revient en tant qu'expéditeur. Nous n'acceptons pas les VAE FISCHER que nous recevons s'ils ne sont pas franco de port. Si nous constatons qu'il s'agit effectivement d'un cas de garantie, nous prenons naturellement à notre charge les frais de réexpédition. (Il est possible que le concessionnaire FISCHER applique des conditions différentes. Se renseigner à cet effet auprès de votre concessionnaire FISCHER)
7. La présente fiche de réparation et de réclamation doit toujours être conservée avec le VAE FISCHER. Pour un renvoi ou un retour de VAE FISCHER, conservez la section renseignée ou bien faites-en une copie.

Fiche de réparation et de réclamation

Vous voudrez bien noter que la fiche de réparation et de réclamation doit être entièrement renseignée et être signée pour que votre réclamation/votre retour puisse être traité.

Vos coordonnées :

Nom _____

Voie _____

Code postal, ville _____

E-mail _____

Téléphone _____

N° du modèle _____ Kilométrage _____

(p. ex. EM 1724)

Acheté chez _____

Les données vous concernant sont utilisées exclusivement pour l'exécution de la prestation de garantie et sont conservées avec toutes garanties de confidentialité conformément à la législation en vigueur.

Les pièces suivantes sont-elles incluses ? oui non

Clé de la serrure de cadre oui non

Clé de la batterie oui non

Chargeur oui non

Appareil de navigation (ou Teasi) oui non

Boîtier de commande/afficheur oui non

Notice d'utilisation oui non

Batterie oui non

Trousse d'outils oui non

Pédales oui non

Avec emballage de transport ? oui non

Fiche de réparation et de réclamation

Vous voudrez bien noter que la fiche de réparation et de réclamation doit être entièrement renseignée et être signée pour que votre réclamation/ votre retour puisse être traité.

Y a-t-il des défauts visibles ?

(traces d'usure, rayures - à repérer sur le vélo)



Numéro de cadre : _____

(se trouve soit sur le tube de selle soit sous le vélo à côté de la batterie)

Description du défaut : (N°)

- 1) La taille du cadre n'est pas la bonne
- 2) Défectueux / endommagé
- 3) L'article n'est pas le bon
- 4) Pas complet

Est-ce que ce VAE nous a déjà été confié antérieurement ? oui non

Est-ce qu'il y a d'autres pièces qui manquent ? Préciser : _____

N.B. –

- Pour valider la prise en garantie nous avons besoin de la preuve d'achat (sous forme de copie). Nous vous saurions gré de la joindre.
- Une prestation de garantie n'est par ailleurs possible qu'en présence de l'intégralité des pièces du vélo.

Signature revendeur

Signature service après-vente

Section pour le client/la cliente

Fiche de réparation et de réclamation

Vous voudrez bien noter que la fiche de réparation et de réclamation doit être entièrement renseignée et être signée pour que votre réclamation/votre retour puisse être traité.

Vos coordonnées :

Nom _____

Voie _____

Code postal, ville _____

E-mail _____

Téléphone _____

N° du modèle _____ Kilométrage _____

(p. ex. EM 1724)

Acheté chez _____

Les données vous concernant sont utilisées exclusivement pour l'exécution de la prestation de garantie et sont conservées avec toutes garanties de confidentialité conformément à la législation en vigueur.

Les pièces suivantes sont-elles incluses ? oui non

Clé de la serrure de cadre oui non

Clé de la batterie oui non

Chargeur oui non

Appareil de navigation (ou Teasi) oui non

Boîtier de commande/afficheur oui non

Notice d'utilisation oui non

Batterie oui non

Trousse d'outils oui non

Pédales oui non

Avec emballage de transport ? oui non



MTS Group
Inter-Union Technohandel GmbH
Carl-Benz-Straße 2
76761 Rülzheim
Allemagne

Sous réserve de toutes fautes typographiques et d'impression
Copyright | Édité en 02/2020
Réf.: 970179-14

Service technique téléphonique

Allemagne +49 721 97902560

Autriche +43 1 9073366